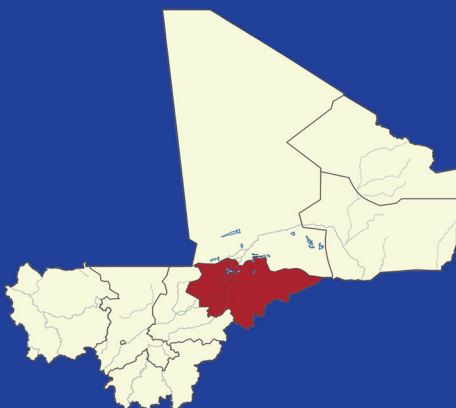


DEFIS ET BESOINS SECURITAIRES LOCAUX A MOPTI : DE LA PARTICIPATION DES OSC ET DES POPULATIONS DANS LE PROCESSUS DE REFORME DU SECTEUR DE LA SECURITE



M. Ousmane KORNIO

M. Amadou CISSE

**FRIEDRICH
EBERT**

STIFTUNG



Co financé par
l'Union européenne

**DEFIS ET BESOINS SECURITAIRES
LOCAUX A MOPTI :**
DE LA PARTICIPATION DES OSC ET DES
POPULATIONS DANS LE PROCESSUS
DE REFORME DU SECTEUR DE
LA SECURITE

M. Ousmane KORNIO

Expert en Prévention Gestion des Conflits et en Sécurité

M. Amadou CISSE

Consultant Associé et Expert en Développement

© Friedrich-Ebert-Stiftung, Bureau Bamako
Représentant Résident : Christian Klatt
Coordination : Abdourhamane Dicko et Soumaila LAH
Badalabougou Est, Rue 27 porte 49
BP. 428 Bamako - Mali
Tél. +223 20 22 44 24
Fax : +223 20 22 91 13
E-Mail : info@fes-mali.org
Site web : www.fes-mali.org

ISSN : 978-99952-75-10-5

L'utilisation commerciale des médias publiés par la Friedrich-Ebert-Stiftung (FES) est interdite sans l'autorisation écrite de la FES. « Les idées et thèses développées dans la présente étude sont celles de l'auteur et ne correspondent pas nécessairement à celles de la FES ».

Cette publication a été réalisée avec le soutien financier de l'Union européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité de l'auteur et ne reflète pas nécessairement les vues de l'Union européenne. La coordination a été assurée par le Centre d'Études et de Réflexion au Mali (CERM).

■ SOMMAIRE

SIGLES ET ABREVIATIONS	7
RESUME DE L'ETUDE	9
INTRODUCTION	17
1. LA REFORME DU SECTEUR DE LA SECURITE (RSS) : UNE APPROCHE HOLISTIQUE DE GOUVERNANCE ET DE GESTION DE LA SECURITE HUMAINE	32
1.1 Rappel de quelques concepts liés à la RSS	33
1.2 État des lieux de la mise en œuvre de la RSS au Mali	43
2. L'ETAT DES LIEUX DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA RSS DANS LA REGION DE MOPTI	52
3. LES BESOINS SECURITAIRES DES POPULATIONS DE LA REGION	56
3.1 État général de la sécurité/insécurité dans la région	57
3.2 Les besoins sécuritaires de la région dans le cadre de la RSS	63
4. LES DEFIS, CONTRAINTES/ OBSTACLES ET DIFFICULTES A LA MISE EN ŒUVRE DE LA RSS DANS LA REGION ET A LA PARTICIPATION DES COMMUNAUTES ET OSC DANS LA GOUVERNANCE DE LA SECURITE LOCALE	75
4.1 Constats	76
4.2 Les défis et obstacles à la mise en œuvre de la RSS et à la participation des communautés et OSC	77

5.	LA PRISE EN COMPTE DES GROUPES VULNERABLES, DE LA DIMENSION GENRE/EQUITE DANS LE PROCESSUS DE MISE EN ŒUVRE DE LA RSS ET LEUR IMPLICATION DANS LA GESTION DE LA SECURITE LOCALE	81
6.	QUELQUES EXEMPLES DE CAS DE BONNES PRATIQUES QUI ILLUSTRONT UNE PARTICIPATION REUSSIE DES OSC ET DES COMMUNAUTES A LA MISE EN ŒUVRE DE LA RSS AUX DIFFERENTS ECHELONS TERRITORIAUX	88
7.	PROPOSITIONS ET RECOMMANDATIONS POUR AMELIORER L'APPROPRIATION ET LA PARTICIPATION ACTIVE DES COMMUNAUTES ET DES ORGANISATIONS DE LA SOCIETE CIVILE A LA RSS ET POUR LEUR IMPLICATION DANS LA GESTION DES QUESTIONS DE SECURITE	93
7.1	Recommandations pour une meilleure visibilité de la RSS et son appropriation par les acteurs concernés	94
7.2	Recommandations pour la participation des communautés à la gestion de la sécurité	95
7.3	Recommandations pour améliorer leur appropriation du processus et promouvoir leur implication dans la gouvernance de la sécurité locale	97
7.4	Rendre réelle la volonté politique du gouvernement en faveur de la RSS	
CONCLUSION	102
ANNEXES	103
ANNEXE 1 : Liste des acteurs rencontrés		106
ANNEXE 2 : Liste des principaux documents et ouvrages consultés		107
ANNEXE 3 : Les outils de collecte utilisés		115

■ SIGLES ET ABREVIATIONS

AMSS	Association malienne pour la survie au sahel
ALPC	Armes légères et de petit calibre
CAFO	Coordination des associations et organisations féminines
CASCA	Cellule d'appui aux structures de contrôle de l'administration
CCS	Comité Consultatif de Sécurité
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CERM	Centre d'Etudes et de Réflexion au Mali
CLSC	Coordination locale de la société civile
CMA	Coordination des Mouvements de l'Azaouad
CNDH	Commission nationale des droits de l'homme
CNRSS	Conseil National pour la Réforme du Secteur de la Sécurité
CRSC	Coordination régionale de la société civile
COFO	Commissions Foncières
COVID-19	Maladie à coronavirus 2019
CRSC	Coordination régionale de la société civile
CVJR	Commission Vérité, Justice et Réconciliation
DDR	Désarmement, Démobilisation et Réinsertion

DNI	Dialogue National inclusif
EPR	Equipes de personnes ressources
ERAR	Equipes régionales d'appui à la réconciliation
FAMa	Forces armées du Mali
FDS	Forces de Défense et de Sécurité
FES	Friedrich-Ebert-Stiftung
G- VIVE	Groupe Vaincre les infections par la vulgarisation et l'éducation
GPRS	Groupe Pluridisciplinaire de Réflexion sur la Réforme du Secteur de la Sécurité
IMRAP	Institut Malien de Recherche Action pour la Paix
MINUSMA	Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali
MSPC	Ministère de la Sécurité et de la protection civile
NEF	Near East Foundation
OCHA	United Nations Office for the Coordination of Humanitarian Affairs (Bureau de la Coordination des Affaires Humanitaires)
OSC	Organisation de la Société Civile
PNUD	Programme de Nations Unies pour le Développement
RSS	Réforme du Secteur de la Sécurité
UNTM	l'Union Nationale des Travailleurs du Mali
WANEP	West African Network for Peacebuilding

■ RESUME DE L'ETUDE

Cette étude commanditée par le CERM en partenariat avec la Friedrich-Ebert-Stiftung (FES), réalisée par GIRAD Afrique aura permis à travers un questionnement des acteurs de tous ordres de la région, d'appréhender les questions sécuritaires en termes de défis à relever et à résoudre, ainsi que leurs divers effets/impacts sur la vie des communautés concernées de la région de Mopti. Elle aura aussi permis de mettre le doigt sur les principales difficultés qui entravent la mise en œuvre de la RSS en général et dans cette région en particulier.

Les informations ont été collectées à trois niveaux avec différents acteurs : niveau national (institutions nationales, les PTFs, les Organisations faïtières de la société civile, ONGs nationales) ; niveau régional (administration, Conseil régional, OSC régionales, organisations faïtières régionales, etc.) et niveau local (élus locaux, leaders communautaires, OSC locales, etc.). L'accent a été mis sur la démarche participative et inclusive ; ainsi 95 personnes dont 18 femmes et 77 hommes ont été rencontrées ou interviewées. Les personnes rencontrées ou interviewées sont réparties comme suit par catégories : 14 acteurs institutionnels, 9 élus, 4 partenaires d'appui et 68 responsables d'OSC et de leaders communautaires dont des femmes et des jeunes leaders.

Les résultats de l'analyse des données collectées à Bamako et sur le terrain dans la région de Mopti font ressortir les éléments suivants :

a) L'état d'avancement de la mise en œuvre de la RSS dans la région de Mopti :

La majorité des acteurs rencontrés pendant l'étude aussi bien à Bamako, qu'à Mopti, reconnaissent que la RSS reste méconnue pour la plupart des acteurs et groupes d'acteurs qui doivent être impliqués et même responsabilisés dans sa mise en œuvre. Le processus de la mise en œuvre de la RSS souffre d'un manque de coordination des initiatives mises en œuvre par plusieurs acteurs dans le cadre de la promotion de la sécurité. Or le processus de la RSS doit être mis en œuvre à travers une démarche holistique, qui prend en

compte la sécurité humaine dans son ensemble. Elle est mal comprise par ceux-là qui doivent la mettre en œuvre en tant qu'acteurs de base. « *La mise en œuvre effective de la RSS demande une conscience et une volonté politique que malheureusement les gouvernements passés n'avaient pas* »¹.

Les recherches auprès des actrices et acteurs montrent que même si au niveau central les organes sont mis en place et fonctionnent, c'est-à-dire le Commissariat et les Cellules, tel n'est pas le cas au niveau régional et local ; En effet, au niveau régional et local, les comités consultatifs de sécurité ne sont pas encore mis en place. D'ailleurs certains responsables régionaux rencontrés ne savent même pas qu'ils sont membres de cet organe régional. En définitive, au niveau de la région de Mopti et dans ses cercles et communes, la RSS est pratiquement inconnue par la majorité des acteurs de la société civile rencontrés.

b) Les défis, contraintes/ obstacles et difficultés à la mise en œuvre de la RSS et à la participation des communautés et OSC dans la gouvernance de la sécurité locale dans la région de Mopti :

Il existe plusieurs défis, contraintes/ obstacles et difficultés à la mise en œuvre de la RSS et à la participation des communautés et OSC dans la gouvernance de la sécurité locale dans la région parmi lesquels on peut retenir entre autres :

- Les défis liés aux relations de collaboration entre les OSC, les communautés, les populations et les FDS autour de la gestion et l'utilisation du « *renseignement* ».
- Les défis liés à l'absence de l'autorité de l'Etat dans plusieurs localités contrôlées par les groupes armés aussi bien dans la zone exondée que la zone inondée Ce qui fait que les populations et les OSC qui sont dans ces zones sont obligées de traiter avec les groupes armés, pour leur propre sécurité.

¹ D'après un acteur institutionnel rencontré

- Le défi de la prolifération des Armes légères et de petit calibre avec pour conséquence la prolifération des groupes d'autodéfense/milices dont les membres de plus en plus se transforment en bandits armés. Il faut absolument que ces groupes soient désarmés et prévoir leur insertion socioéconomique.
- Le défi de l'amalgame pratiqué par les FDS. En effet, tout peut n'est pas djihadiste et cet amalgame sur les communautés est souvent une cause pour laquelle les parents des victimes rejoignent les groupes djihadistes soit pour se protéger soit pour se venger.

c) Les besoins sécuritaires prioritaires des organisations de la société civile :

Depuis 2015, la situation sécuritaire de la région de Mopti se dégrade de jour en jour avec des atrocités de masses inédites au Mali. Aujourd'hui, il est grandement temps de mettre fin à cette crise qui n'a que trop durer, au risque qu'elle ne mute vers une « *guerre de sécession* ». Pour cela, il est fort pressent de répondre aux nombreux besoins exprimés par les acteurs rencontrés sur le terrain dont entre autres :

- Assurer la présence de l'autorité de l'Etat et de ses services dans la majorité des communes de la région ;
- Mettre fin à la forte prévalence de la malnutrition et de l'insécurité alimentaire dans les zones où les activités agricoles ne peuvent être pratiquées sous peine d'être attaqué et reconstruire le cheptel ;
- Créer des emplois et des revenus pour les jeunes et les femmes afin de vaincre la pauvreté et rompre la chaîne de violence ;
- Adapter les réponses militaires aux menaces locales ;
- Lutter contre la prolifération des ALPC qui alimentent les groupes/milices d'autodéfense et qui constituent une menace pour la cohésion sociale ;
- Revoir le mécanisme de DDR qui encourage les jeunes à s'armer pour être éligibles au processus ;
- Restaurer la confiance et reconstruire le tissu social au sein et entre les communautés ;
- Restaurer la confiance et rétablir la collaboration entre FDS et Communautés ;
- Renforcer la libre circulation des personnes et de leurs biens ;
- Renforcer la participation des communautés et OSC à la gestion de la sécurité.

La résultante de ces éléments est de parer à la détérioration de la sécurité humaine qui a abouti à la disparition d'une centaine de villages (peuls et dogons), aux déplacements massifs des populations (environ 331 000 hommes, femmes, vieux et enfants) qui fuient les zones d'insécurité, à la fermeture de marchés et 630 écoles.

d) La prise en compte des groupes vulnérables, de la dimension genre/équité dans le processus de mise en œuvre de la RSS :

La participation et l'implication des femmes et des jeunes dans les questions de paix et de sécurité dépendent des zones. Toutefois, globalement, les femmes et les jeunes ne sont pas généralement impliqués dans les processus de gestion de la sécurité en qualité de responsables.

Pourtant ils peuvent réaliser beaucoup de choses dont :

1. Les femmes de la société civile peuvent promouvoir la sécurité, en :

- **assurant la sécurité.** Les femmes peuvent s'allier au secteur de la sécurité afin de fournir des services intégrés.
- **augmentant l'intérêt et le soutien de la communauté envers la RSS.** Les femmes exercent une forte influence au sein de leurs réseaux familiaux et communautaires.
- **prenant en charge le processus de contrôle.** Les femmes sont bien positionnées pour engager la responsabilité du secteur de la sécurité en menant des recherches, des activités de plaidoyer et des campagnes de sensibilisation du public.
- **aidant les institutions du secteur de la sécurité à adresser les questions de genre.** Les OSC de femmes peuvent fournir des informations essentielles concernant l'impact des programmes et politiques sur les femmes et leurs familles et peuvent aider à la conception et mise en œuvre de processus de consultations communautaires.
- **offrant des formations.** Les femmes de la société civile peuvent offrir des formations et autres types de renforcement des capacités pour le personnel du secteur de la sécurité, les responsables des institutions du secteur de la sécurité, les institutions de contrôle, les parlementaires et les journalistes.

2. Les femmes travaillant au sein d'institutions du secteur de la sécurité font changer les choses :

En effet, Tout comme les femmes de la société civile rendent le secteur de la sécurité plus efficace, les femmes qui travaillent au sein des institutions du secteur de la sécurité aident ces dernières à mieux tenir compte des besoins de toute la communauté.

Toutefois, les femmes sont bien confrontées à des défis qui ne sont pas les moindres pour leur participation à la RSS :

- La RSS est souvent considérée comme une question appartenant au domaine de la « *sécurité pure et dure* » qui doit être résolue (en secret) par des « *experts* » (en général des hommes).
- Il est présumé que les femmes ne possèdent aucune compétence en matière de sécurité.
- Beaucoup de politiques et d'exams de sécurité nationale sont axés sur les menaces étrangères contre l'État, au lieu de la sécurité communautaire où les femmes ont tendance à être plus impliquées.
- Les conseillers internationaux et nationaux en matière de RSS ne comprennent pas suffisamment bien l'importance d'une large participation et n'ont pas les compétences nécessaires afin d'impliquer les hommes comme les femmes.
- Les processus de la RSS n'ont souvent pas de budget prévu pour aider à accroître la participation à large échelle des hommes et des femmes.
- Des préoccupations concernant la sécurité personnelle peuvent empêcher les militants de la société civile de faire entendre leur voix.
- Il existe un manque de confiance entre les OSC (en particulier les organisations de femmes) et les institutions du secteur de la sécurité en raison de leurs cultures très différentes.

e) Quelques bonnes pratiques qui favorisent une plus grande appropriation de la RSS aux différents échelons territoriaux ;

Depuis le début de la crise conflictuelle, plusieurs initiatives ont vu le jour grâce parfois à l'accompagnement des partenaires techniques et financiers. La majorité de ces initiatives se font en dehors des autorités de l'Etat généra-

lement absents des lieux. Si l'on ne prend pas garde et essayer de les identifier et les encadrer, à la longue, le fossé de manque de confiance va de plus en plus s'agrandir au risque de voir l'émergence d'un déni de l'autorité de l'Etat par les acteurs locaux.

Au cours des rencontres, plusieurs cas ont été présentés par les participants comme des succès dans la participation des communautés et/ou des OSC dans la gestion de la sécurité locale et dont la RSS peut s'inspirer. Les trois exemples suivants mettent en évidence la pertinence de l'appropriation de la de la RSS par les acteurs locaux : i) Les brigades de surveillance assurées gérées par la jeunesse avec l'appui de la communauté assurent la sécurité des personnes et de leurs biens dans plusieurs localités de la région ; ii) la mise en place des groupes WhatsApp par plusieurs intervenants dans la région et dont un groupe de jeunes de Mopti, dans le cadre d'un système d'alerte précoce régional. La majorité des organisations de développement qui interviennent dans la région font partie de ce groupe. Les membres du groupe partagent les informations en temps réels et parfois avec des photos et des témoignages. Les informations partagées sont prises en compte et analysées dans la planification des déplacements dans les cercles. Malheureusement, ces informations restent uniquement au niveau des OSC; III) la crise qui a beaucoup secoué le cercle Djenné entre 2016 et 2018 avec les affrontements meurtriers entre les différentes communautés a été gérée à travers la signature des conventions de non-agression entre les communautés peules et les milices dozos sous l'œil vigilant de l'Etat. Ces conventions sont signées avec la participation des représentants de l'Etat, mais négociée par les organisations de la société civile et des leaders communautaires locaux et même régionaux.

f) Les principales recommandations pour une implication effective de la société civile dans la RSS

Pour améliorer l'appropriation du processus et promouvoir l'implication des OSC dans la gouvernance de la sécurité locale, les participants ont fait des propositions et recommandations parfois très pertinentes. Les principales sont entre autres :

NIVEAU DE LA REGION, DES CERCLES ET DES COMMUNES :

- Organisation d'une campagne d'information et de sensibilisation des populations sur la RSS en langues locales en utilisant les radios de proximité et à travers des causeries-débats, des conférences, et autres rencontres à tous les niveaux (région, cercles et communes).
- Accélération de la mise en œuvre de la RSS dans la région à travers la mise en place et l'opérationnalisation des Comités consultatifs aussi bien au niveau régional que dans les communes en y associant les communautés et les OSC ;
- Participation et responsabilisation des femmes et des jeunes dans la mise en œuvre du processus de la RSS en les intégrant dans les instances de gestion des différents dossiers en rapport avec la sécurité aux niveaux régional, local et communal.
- Dans la mise en œuvre de la stratégie de DDR, il faudra donner la priorité aux ressortissants de la région.
- Dans le cadre du renforcement de la confiance entre les FDS et les communautés, un accent doit être mis particulièrement sur les mesures de protection et de promotion des leaders locaux à tous les niveaux (région, cercles et communes). Sans ces mesures de protection, les leaders communautaires ne collaboreront pas à hauteur de souhait pour jouer le rôle d'alerte attendu d'eux.

NIVEAU NATIONAL :

- Il est crucial de rattacher définitivement le Commissariat à la RSS à la Primature, et veiller à la stabilité des responsables au niveau du Commissariat.
- Rendre réelle la volonté politique du gouvernement en faveur de la RSS. Pour afficher la volonté politique et l'engagement des plus hautes autorités pour le changement, il est indispensable de :
 - Revoir la représentation de la Société Civile au niveau du Commissariat (dans les différentes cellules) si on veut qu'elle joue un rôle actif dans le processus.
 - Revoir la composition des Comités Consultatifs de Sécurité qui est hétéroclite sinon il sera très difficile de les faire fonctionner efficacement.
 - Rattacher au Commissariat à la RSS, tous les projets et programmes

liés à la gestion de la sécurité ou pouvant avoir un impact sur la sécurité des hommes et de leurs biens (par exemple : le PSIRC dans la région de Mopti, la gestion de la pandémie COVID-19 qui touche directement à la sécurité.

- Elargir le champ d'action de la RSS à tous les domaines devant assurer la sécurité globale, la sécurité humaine.
 - Renforcer et légitimer la capacité de leadership du Commissariat à la RSS, de vaincre les résistances liées aux habitudes et aux intérêts, de dissiper les doutes et de fédérer toutes les composantes de la société vers la réalisation du changement souhaité.
-
- La RSS est un processus inclusif et participatif ; son appropriation nationale exige la participation et la responsabilisation des acteurs non étatiques dans la gouvernance de la réforme du secteur de la sécurité.
 - La participation et la responsabilisation de la société civile nationale dans la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation issue du processus d'Alger sur la base de la sincérité et de la bonne foi de toutes les parties impliquées.
 - Mettre en place et animer un cadre de coordination de toutes les interventions en matière de sécurité (interventions menées par les PTFS, les ONGS internationales, les institutions de l'ONU, la MINUSMA).
 - Impliquer la société civile dans le suivi-évaluation des activités du Commissariat à la RSS et veiller à l'application de tous les principes de la bonne gouvernance dans la mise en œuvre de la RSS.
 - La démarche doit privilégier la mobilisation des ressources nécessaires à la réalisation du plan stratégique et l'appropriation du processus par les parties concernées
 - Renforcer la communication sur la RSS à travers la responsabilisation de la société civile et une bonne coordination des interventions en matière de sécurité pour en grande partie résoudre les difficultés liées à la visibilité et l'appropriation du processus de la RSS.
 - L'Etat doit donc tout faire pour prendre à son compte la dynamique de signatures de ces pactes de non-agression qui se développe entre les acteurs en les rendant officiels (reconnaissance officielle) avant que la coalition entre les populations et les groupes armés ne soit irréversible. Il faut donc entamer sans tarder, un processus de récupération des processus des conventions de non-agression qui ont le mérite de permettre aux populations de vaquer à leurs occupations, et ceci, avant qu'il ne soit trop tard.

■ INTRODUCTION

PRESENTATION SUCCINCTE DE LA ZONE DE L'ETUDE



Carte de situation de la région de Mopti

Comme on peut le constater sur la carte ci-dessus, la région de Mopti occupe la zone centrale du pays.

C'est la cinquième région administrative du Mali dont la capitale est Mopti, elle couvre une superficie de 79 000 km², soit 6% du territoire national et

compte en 2020 une population estimée à 2 878 285 d'habitants soit environ 16 % de la population du Mali, dont 1 454 826 femmes (50,55%) et 1 423 459 hommes (49,45%)².

Elle est limitée au nord par la région de Tombouctou, à l'ouest et au sud par la région de Ségou, et au sud-est par le Burkina Faso. La région est traversée par le fleuve Niger, le Bani, son affluent qui le rejoint à Mopti et le Sourou (un bras de la Volta qui arrose une partie du Séno).

La Région compte huit cercles : Bandiagara, Bankass, Djenné, Douentza, Koro, Mopti, Tenenkou et Youwarou.

Ces différents cercles se répartissent en deux zones naturelles :

- **La zone exondée** qui correspond notamment à la zone du plateau Dogon et la plaine de Bankass le long de la frontière du Burkina Faso (cercles de Bandiagara, Bankass, Douentza et Koro).
- **La zone inondée** qui correspond à une partie du Delta intérieur du Niger (cercles de Djenné, Mopti, Tenenkou et Youwarou).

Carrefour entre le Nord et le Sud, la région est une zone de brassage de populations constituées de Peuls, Bozos, Somonos, Dogons, Bambaras...

Les principales activités économiques sont l'agriculture, l'élevage, la pêche et l'artisanat/tourisme.

Partie intégrante du triangle touristique malien, entre Tombouctou, Djenné et le Pays Dogon, la région constituait jusqu'en 2010 la première destination du pays.

² Selon la direction régionale du plan et de la statistique de Mopti

RAPPEL DU CONTEXTE DE L'ETUDE

Au sortir de la colonisation en 1960, le Mali indépendant a hérité d'un système de sécurité dont les fondements étaient basés sur une logique verticale et centralisée des questions sécuritaires. Cette logique laissait très peu de place aux populations civiles dans la gestion de ces questions. Ce système a permis d'assurer une bonne surveillance du territoire et d'assurer la sécurité des personnes et de leurs biens pendant un certain temps. Cependant, à cause des difficultés logistiques pour le ravitaillement des différentes zones éparses, le Mali s'est trouvé confronté à un besoin de réorganisation de son maillage sécuritaire. C'est pendant ce moment de réflexion qu'est advenue la rébellion des années 90 résolu par le Pacte national signé en 1992 qui a inspiré l'accord pour la réconciliation nationale issu du processus d'Alger en 2015. .

Cet accord prévoit l'allègement du dispositif sécuritaire, qui a fait l'objet de réorganisation après la signature du Pacte national et d'autres accords ultérieurs tel que celui signé entre le gouvernement malien et les mouvements rebelles touareg en 2006. En effet les différents accords prévoyaient l'allègement du dispositif sécuritaire dans certaines parties des régions du nord du pays en supprimant certains postes de sécurité. A l'avènement du régime démocratique en 1991, le système de maillage sécuritaire a été allégé suite à la suppression de plusieurs postes militaires, surtout au nord-est du pays. Toute chose qui a fait de cette zone le terrain de prédilection des grands bandits, des réseaux de trafiquants et criminels, puis des groupes terroristes. En même temps, le recrutement dans l'armée et les forces de sécurité ne se faisait plus comme par le passé où presque tous les villages avaient leurs représentants parmi les troupes. Le népotisme et la corruption s'y sont érigés en normes. Ainsi, le Mali s'est-il retrouvé avec un outil de défense peu efficace, qui s'est vite écroulé avec le déclenchement de la rébellion de 2012. Le système de sécurité national s'est effrité progressivement au point de causer une rupture de confiance entre le citoyen et l'institution sécuritaire chargée d'assurer la protection et de défendre le pays.

Cette déconfiture du système sécuritaire, combinée à l'absence de redevabilité vis-à-vis de la population, s'est traduite dans les faits par la persistance de phénomènes comme le déficit de gouvernance, les dissensions au sein des forces de défense et de sécurité, l'inefficacité de la chaîne de commandement, la baisse progressive de l'autorité de l'Etat, favorisant une recrudescence des violations des droits de l'homme et les tiraillements et retournements continuels au sein de la classe politique et civile.

D'ailleurs, les événements tragiques et la débâcle militaire de mars 2012 ont permis à l'ensemble des acteurs nationaux et aux partenaires du Mali de constater que la double-crise institutionnelle et sécuritaire qui perdure jusqu'à présent est la conséquence directe, entre autres, des insuffisances de ce système sécuritaire inadapté et désuet. Ainsi, dans certains échanges et termes des accords pour la paix (Accord issu du processus d'Alger 2015), l'idée d'une révision de la gouvernance sécuritaire s'est imposée comme une des solutions qui devaient aller « bien au-delà de la seule restauration des capacités opérationnelles des forces de défense et de sécurité (FDS) dans le cadre de la réforme du système de sécurité (volet RSS) du processus de stabilisation du pays ».

A cette fin, le Ministère de la Sécurité et de la protection civile (MSPC) a mis en place un Groupe Pluridisciplinaire de Réflexion sur la Réforme du Secteur de la Sécurité (GPRS) à travers l'arrêté N°4444/MS-SG du 22 novembre 2013. Les travaux du GPRS ont conduit à la création d'un Conseil National pour la Réforme du Secteur de la Sécurité (CNRSS) placé sous l'autorité du Président de la République d'abord, puis sous celle du Premier ministre. Le CNRSS est composé d'un organe opérationnel (le Commissariat à la RSS) et de comités consultatifs de Sécurité au niveau régional, communal et local.

Le Mali et ses partenaires ont déployé de gros efforts pour rendre opérationnelle la RSS. Mais, force est de reconnaître, aujourd'hui, qu'une grosse insuffisance demeure sur le fait que les **populations locales et les organisations de la société civile n'ont pas été suffisamment impliquées dans le processus de mise en œuvre de cette réforme, nonobstant les concertations mentionnées dans les documents publics de la RSS. Elles ne s'y reconnaissent pas et tendent à garder leur distance avec les institutions et les autorités républicaines pourtant sensées leur procurer la sécurité et la paix à l'échelle du pays**, à travers une collaboration intelligente.

Cette méfiance est par ailleurs exacerbée par le manque de transparence du secteur qui empêche la société civile malienne, pourtant très dynamique, d'assurer un contrôle rigoureux des politiques de défense et de sécurité, ou encore de les enrichir par des recommandations pertinentes. Par ailleurs, il a été constaté au cours de plusieurs rencontres et études sur la SSR que les femmes sont sous représentées au sein des Forces de Défense et de Sécurité (FDS). L'ensemble des parties prenantes prône aujourd'hui que le processus de la RSS « *devra inclure des activités spécifiques aux femmes, des programmes de sensibilisation à l'approche Genre et répondre aux besoins spécifiques des femmes en visant à créer des possibilités de transformation en faveur de l'égalité des sexes dans le secteur de la sécurité* ».

Des dispositions législatives et réglementaires au niveau national et international existent de nos jours pour lever les nombreuses rigidités socio-culturelles et les barrières au sein des FDS, qui empêchent l'implication et la présence des femmes au sein des forces armées maliennes et/ou leur pleine participation au processus de paix et de réconciliation.

C'est pour renforcer/appuyer les réformes du secteur de la sécurité qu'un projet triennal (2019- 2021), cofinancé par l'Union Européenne (UE) et la Friedrich Ebert Stiftung (FES), sera mis en œuvre au Mali, au Nigéria, au Cameroun et dans la région élargie de la CEDEAO dans le but d'accroître l'implication de la société civile dans les processus de réforme du secteur de la sécurité. Le projet régional « *Sécurité pour tous* » contribuera à la mise en place d'actions et d'institutions garantissant que la mission de sécurité soit plus responsable, plus adaptée et plus équitable face aux besoins de sécurité de la population.

La participation de la société civile aux processus de gouvernance et de réforme du secteur de la sécurité sera renforcée. Son objectif principal sera d'appréhender les questions sécuritaires en termes de défis à relever et à résoudre, ainsi que leurs divers effets/impacts sur la vie des communautés concernées. Il s'agira, dans le cas du Mali, de doter les organisations de la société civile d'outils et de moyens pour non seulement comprendre les enjeux liés à la RSS, mais aussi de les faire participer aux échanges inter-acteurs relatifs au processus et faire valoir leurs préoccupations en qualité d'acteurs-bénéficiaires de cette réforme. Pour cela, il sera indispensable de

faire un état des lieux dans différentes régions du pays, puis d'identifier et de juguler les incompréhensions et les défis qui freinent une pleine participation de cette société civile au processus. Les activités-cibles consisteront :

- à mettre à disposition d'un espace adéquat, au bénéfice de l'Union Nationale des Travailleurs du Mali (UNTM) à travers l'Union Régionale des Travailleurs de l'UNTM de Gao, pour abriter les rencontres de la société civile ;
- à procéder au renforcement des capacités des femmes et des jeunes de la région de Gao, en tant que composantes marginalisées par rapport à la réforme du secteur de la sécurité ;
- à organiser cinq fora régionaux sous l'égide de la CCSC-PURN à Kayes, Sikasso, Mopti, Gao et Bamako ;
- à animer un forum national de synthèse ;
- à mener, traduire et publier trois études sur les défis sécuritaires en collaboration avec le Centre d'Etudes et de Réflexion au Mali (CERM).

La présente étude concernant les défis sécuritaires dans la région de Mopti rentre dans le cadre de ce processus.

RAPPEL DES OBJECTIFS DE L'ETUDE

L'étude vise à faire l'état des lieux de l'appropriation de la stratégie de RSS par les différents acteurs et l'état de mise en œuvre du plan d'action aussi bien au niveau national à Bamako, qu'au niveau déconcentré dans les régions et cercles.

Plus spécifiquement, il s'agit de :

- Faire l'état des lieux du processus de mise en œuvre de la RSS en général et dans la région administrative en question en particulier ;
- Identifier les défis d'ordre local, national et international (espace CEDEAO), les contraintes et autres insuffisances qui causent la faible implication/participation et la non-prise en compte des besoins sécuritaires des communautés dans le processus de la RSS ;
- Evaluer le niveau de prise en compte de la dimension Genre et des aspects sexo-spécifiques, aussi bien au niveau des organisations féminines qu'à celui des groupes vulnérables et/ou marginalisés (jeunes, déplacés/réfugiés, personnes vivant avec un handicap, etc.) ;
- Mettre en exergue les bonnes pratiques adoptées par les communautés aux différents échelons territoriaux par rapport au processus d'appropriation de la RSS ;
- Formuler des recommandations pertinentes pour une plus grande implication et une prise en charge des besoins sécuritaires exprimés par les organisations de la société civile.

RAPPEL DE LA DEMARCHE ET LA METHODOLOGIE UTILISEES

Pour que les résultats de la consultation puissent bien contribuer à l'atteinte des objectifs du projet, nous avons compris la nécessité et la pertinence de réaliser cette étude à travers des enquêtes qui devront permettre d'identifier la perception des communautés par rapport au processus de RSS en cours et la nécessité de leur responsabilisation et de participation pour assurer la sécurité des personnes et de leurs biens. Dans l'approche utilisée, nous avons ciblé toutes les catégories d'acteurs pouvant intervenir dans le processus de la RSS, en tenant compte de leurs rôles et responsabilités dans la RSS. Ainsi, toutes les couches de la société ont été ciblées : les forces de défense et de sécurité, les autorités administratives, les élus des collectivités, les leaders communautaires traditionnelles et religieux, les organisations de la société civile, les organisations des jeunes et de femmes et des personnes ressources, chacun dans sa spécificité, pour s'enquérir de leur perception de l'état actuelle de la sécurité et de sa gouvernance aux niveaux national, régional, local et communal et de leur responsabilisation et participation dans le cadre de la RSS à travers des analyses et recommandations.

La démarche utilisée comprend 3 phases :

a. Une phase préparatoire :

Pendant cette phase, les activités suivantes ont été réalisées :

- **La rencontre de cadrage entre GIRAD-Afrique et le Commanditaire**

Cette rencontre a regroupé l'équipe de GIRAD-Afrique et les membres du comité de pilotage au niveau du commanditaire. Au cours de ladite rencontre, l'équipe des consultants a exposé sa compréhension de la mission, sa méthodologie et son plan de travail. A l'issue de la rencontre, les experts de GIRAD-Afrique et le commanditaire sont convenus du mandat et aussi du calendrier d'exécution, lequel calendrier devrait prendre effet à compter de la date de signature du contrat.

- **La perception des acteurs et la recherche documentaire à Bamako**

Elle a consisté à rencontrer les membres du Commissariat à la RSS, certains partenaires techniques et financiers qui soutiennent la RSS comme la MINUSMA et DCAF et aussi les organisations de la société civile comme DEMESO, WANEP, CONASCIPAL, PEA, IMRAP pour avoir une idée plus générale, mais aussi critique de la mise en œuvre de la RSS, en termes d'avancées et de difficultés/défis. Ces rencontres nous ont permis de mieux cibler les principaux acteurs à rencontrer dans les régions, cercles et communes. Aussi, en avons-nous profité pour collecter toute la documentation possible sur la RSS, ses acteurs et ses réalisations. A partir des résultats de cette revue documentaire et des rencontres, nous avons élaboré une note de cadrage avec une méthodologie plus appropriée. Cette note a été partagée avec le commanditaire.

b. La phase de collecte des données (sources primaires et secondaires)

Elle a été précédée par le ciblage des acteurs, l'élaboration d'outils de recherches/enquêtes individuelles et de groupes et l'établissement d'un calendrier de rencontres avec les acteurs sur le terrain. Les rencontres de terrain ont été organisées sur une durée de 10 jours (du 08 au 17 Novembre 2020). Initialement, il était prévu de faire les enquêtes dans le chef-lieu de région Mopti, puis d'effectuer le déplacement dans deux cercles que nous avons retenus, à savoir le cercle de Bandiagara pour la zone exondée et le cercle de Djenné pour la zone inondée, mais pour des raisons de sécurité et sur conseils des autorités régionales rencontrées à Mopti, nous nous sommes résolus à réaliser les enquêtes dans les cercles et communes par téléphone auprès d'acteurs que nous avons identifiés auprès des responsables rencontrés dans la capitale régionale.

Ainsi, dans la capitale régionale comme dans chacun des 7 autres cercles de la région, 95 acteurs ont été rencontrés physiquement ou interviewés par téléphone.

Ces personnes ont été rencontrées individuellement ou par focus groupe et elles couvrent toutes les catégories d'acteurs (voir point 5 : état des acteurs rencontrés).

L'équipe a utilisé des méthodes et des techniques qui ont facilité la participation des acteurs et actrices concernés à la réflexion dans le sens de générer le maximum d'idées/opinions en rapport avec les termes de référence (TDR). En effet, une fois que l'acteurs est identifié, le contact est pris avec lui en lui envoyant une copie de la lettre de mission et le questionnaire tout en lui précisant qu'il peut nous rencontrer ou être interviewé seul ou s'il veut, il peut se faire accompagner d'autres personnes. Dans bien de cas les rencontres ont été faites après que l'acteur nous ait contactés pour dire qu'il est prêt tout en nous précisant aussi qu'il sera seul ou accompagné.

c. La phase de rapportage

A l'issue des rencontres, et au fur et à mesure, nous traitons les données et faisons des synthèses des données recueillies à partir des entretiens individuels et des focus groupes en vue de l'élaboration d'un draft de rapport. Ce rapport décrit le déroulement des activités de l'étude, les approches méthodologiques pratiquées, les supports utilisés et les tendances des résultats par localité et les tendances générales.

Il est structuré autour des objectifs de l'étude et comprend les chapitres suivants :

- **CHAPITRE 1 :** La réforme du secteur de la sécurité (RSS) : qu'est-ce que la réforme du secteur de la sécurité et qu'en est-il de sa mise en œuvre au niveau central ?
- **CHAPITRE 2 :** L'état des lieux de la mise en œuvre de la RSS dans la région de Mopti
- **CHAPITRE 3 :** Les besoins sécuritaires des populations dans la région : l'état général de la sécurité/insécurité dans la région et les besoins sécuritaires dans le cadre de la mise en œuvre de la RSS
- **CHAPITRE 4 :** Les défis, contraintes/ obstacles et les difficultés à la mise en œuvre de la RSS dans la région et à la participation des communautés et OSC dans la gouvernance de la sécurité locale

- **CHAPITRE 5 :** La prise en compte des groupes vulnérables et de la dimension genre/équité dans le processus de mise en œuvre de la RSS et leur implication dans la gestion de la sécurité locale
- **CHAPITRE 6 :** Quelques exemples de cas de bonnes pratiques illustrant une participation réussie des OSC et des communautés à la mise en œuvre de la RSS aux différents échelons territoriaux
- **CHAPITRE 7 :** Des propositions et recommandations pour améliorer l'appropriation et la participation active des communautés et des organisations de la société civile à la RSS et pour leur implication dans la gestion des questions de sécurité.

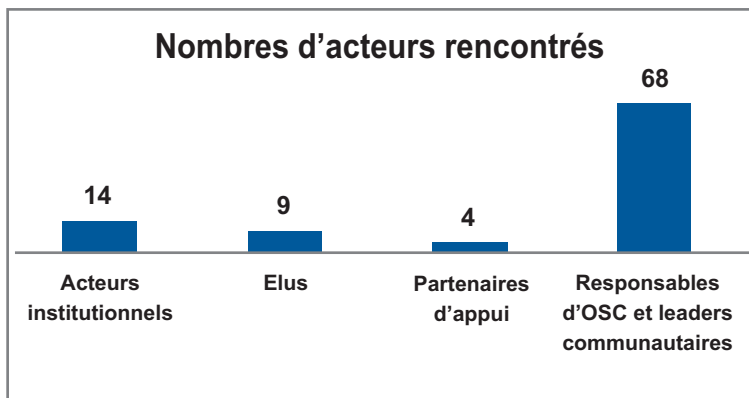
ETAT DES ACTEURS RENCONTRES

Se référant à la démarche décrite plus haut, les personnes rencontrées se répartissent entre les acteurs institutionnels, les élus, les partenaires et les organisations de la société civile (comprenant les responsables des OSC, les leaders communautaires, les autorités traditionnelles et religieuses et les personnes ressources). Elles se répartissent comme suit :

Tableau 1. Répartition des acteurs rencontrés

LIEUX	CATEGORIES D'ACTEURS	NOMBRES
BAMA KO	Acteurs institutionnels	6
	Partenaires	2
	Responsables d'OSC parties prenantes	6
S/Total		14
CHEF LIEU DE REGION - MOPTI	Acteurs institutionnels	5
	Elus	2
	Partenaires	2
	Responsables d'OSC et leaders communautaires	25
S/Total		34
CERCLES (7)	Acteurs institutionnels	3
	Elus	7
	Responsables d'OSC et leaders communautaires	25
S/Total		47
TOTAL GENERAL		95

Graphique 1. Etat récapitulatif des acteurs rencontrés



Au total, 95 personnes dont 18 femmes et 77 hommes et parmi lesquels on peut compter 12 jeunes (20-40 ans) ont été rencontrées ou interviewées, réparties comme suit : 14 acteurs institutionnels, 9 élus, 4 partenaires d'appui et 68 responsables d'OSC et de leaders communautaires. Notons que parmi les leaders communautaires, on retrouve toutes les catégories, à savoir des leaders religieux, des chefs coutumiers, des chefs de villages et de quartiers, des responsables de groupes socio-professionnels (éleveurs, agriculteurs et pêcheurs), des responsables de groupes d'auto-défense/milice, des personnes ressource, des personnes déplacées et même des groupes d'auto-défense (voir liste en annexe).

DIFFICULTES RENCONTREES

Les difficultés rencontrées au cours de l'étude sont essentiellement dues au caractère sensible du sujet de l'étude (la sécurité) pour lequel les acteurs ciblés avaient trop d'appréhension. La méfiance était totale par rapport à quiconque abordait le sujet car dans la région, les gens disent que « *mêmes les murs ont des oreilles* », tant les « *mauvaises personnes* » (groupes terroristes et d'extrémisme violent) ont infiltré la population. Au cours des rencontres, surtout avec les personnes qui ne connaissaient pas les experts, il a fallu se soumettre d'abord à tout un « *interrogatoire* » concernant :

- le commanditaire de l'étude : est-ce l'Etat ou quel partenaire ?
- les objectifs et l'utilisation des résultats de l'étude : En effet, une rencontre régionale était en vue et au cours de laquelle 4 ministres sont attendus. Il s'agissait de savoir si l'étude avait une relation avec cette rencontre ?
- l'identité de l'expert pour savoir sa tendance ethnique : l'expert est-il de tendance peule, dogon, nordiste, centriste, sudiste, etc. ?
- les personnes que nous allons rencontrer au cours de l'étude : il s'agissait de savoir de quelles tendances elles sont ? sont-elles majoritairement peules, dogons, de l'administration, des FDS, des populations jusqu'à la base, etc. ?
- Les zones couvertes par l'étude : s'agit-il de zones sous influence peule, dogon ou autres ?

Ce n'est qu'après cette mise en confiance que les acteurs acceptent de répondre à nos questions. Notons que les acteurs étaient très généralement satisfaits dès qu'ils découvrent que le consultant principal est natif de la région et de l'ethnie bozo qui est considérée comme neutre dans le conflit qui oppose les peuls aux dogons. Toutefois, tout au long des rencontres et même les interviews par téléphone, on sent la « *nervosité et la méfiance* » chez la majorité des personnes rencontrées, compte tenu de la situation sécuritaire dans la région. C'est d'ailleurs à cause de cette situation d'insécurité

qu'il nous a été conseillé d'éviter d'aller dans les cercles³.

Malgré tout, toutes les personnes que nous avons ciblées, aussi bien à Mopti que dans les cercles, ont été rencontrées ou interviewées à l'exception des responsables de l'armée et de la gendarmerie qui exigeaient une autorisation de leurs hiérarchies depuis Bamako.

Aussi, pendant la période de l'enquête, les travailleurs de l'administration et des collectivités étaient-ils tous en grève. Ce qui a fait qu'on a eu tout le mal du monde à les rencontrer aussi bien à Mopti que dans les cercles. Les rares acteurs de ce secteur, qui ont accepté de nous rencontrer, l'ont fait à cause de relations personnelles que nous avons avec eux, et les rencontres ont généralement eu lieu à leur domicile.

Nonobstant ces difficultés, nous estimons que les acteurs rencontrés et les informations collectées représentent légitimement la perception des acteurs de la région sur le sujet.

³ En effet, deux événements se sont produits dans les cercles dans lesquels nous comptons nous rendre. Il s'agit de la tentative d'assassinat du grand imam de la mosquée de Bandiagara et l'assassinat de deux jeunes originaires de Sofara sur la route Sofara - Mopti. Comme les victimes de ces deux événements sont tous des peuls, les groupes « dozos » dogons ou bambaras étaient suspectés d'en être les auteurs. Ce qui a provoqué une mobilisation des jeunes en général et des groupes armés peuls en particulier qui ont même interrompu la circulation des véhicules sur la RN6 au niveau des carrefours de Sofara et de Djenné (sur l'axe Mopti - Bamako).

CHAPITRE 1

LA REFORME DU SECTEUR DE LA SECURITE : UNE APPROCHE HOLISTIQUE DE GOUVERNANCE ET DE GESTION DE LA SECURITE HUMAINE

1.1 RAPPEL DE QUELQUES CONCEPTS LIES A LA RSS

■ QU'EST-CE QUE LA SECURITE ?⁴

La sécurité est le fait d'être à l'abri de tout danger ou menace. Lorsque vous êtes en sécurité, vos droits sont respectés et vous êtes traitée d'une manière juste par les institutions de l'État. La sécurité est plus que l'absence de conflit armé, il s'agit d'un environnement où chacun peut s'épanouir. La sécurité requiert l'accès à l'éducation et à des soins de santé, à la démocratie et aux droits humains ainsi que le développement économique. Cela signifie que vous êtes en sécurité lorsque vous vous promenez dans la rue, avez suffisamment à manger, avez les moyens de subvenir aux besoins de votre famille et que vous pouvez envoyer vos fils et vos filles à l'école.

Garantir la sécurité est un processus continu dans lequel le gouvernement, les institutions du secteur de la sécurité et les communautés, y compris les femmes, jouent un rôle important. La sécurité possède une signification différente pour chaque personne et institution. Les gouvernements se focalisent souvent sur ce qui rend un État sûr, c'est-à-dire, des frontières sûres et des forces armées compétentes, mais la plupart des gens pensent à la sécurité au quotidien pour eux et leur famille. Pouvez-vous être soignée à l'hôpital lorsque vous êtes malade ? La police vient-elle à votre secours sans avoir été soudoyée ? La justice constitue un élément important de la sécurité : si quelqu'un commet un crime, est-il tenu pour responsable de ses actes ? Dans toute communauté ou pays, chaque individu est confronté à des menaces à la sécurité spécifiques et a des priorités différentes concernant la sécurité.

■ QU'EST-CE QUE LA SECURITE HUMAINE ?⁵

Au sens étroit du terme, c'est l'absence de danger, d'atteinte contre l'intégrité physique des 11 individus par la violence. Ici, la sécurité de l'Etat cède la place à celle des individus. En effet, avec la notion de sécurité humaine est apparue l'idée que l'Etat ne doit point être l'unique objet de la sécurité. La

⁴ Guide pour les femmes sur la RÉFORME DU SECTEUR DE LA SÉCURITE : Mégan Bastick et Tobie Whitman (DCAF et The Institute for Inclusive Security) 43 pages

⁵ Gouvernance partagée de la sécurité et de la paix : L'expérience Malienne : Dr Zeini MOULAYE / IGP Mahamadou NIAKATÉ, Février 2012, Friedrich-Ebert-Stiftung (Fondation Friedrich Ebert) (FES)

définition la plus complète du concept a paru pour la première fois dans le Rapport du PNUD sur le développement humain de 1994 qui lui a rendu ses lettres de noblesse. Dans ce document, la sécurité humaine couvre tout autant la sécurité de l'État que celle des individus. Elle concerne au moins huit domaines dont les domaines politiques, économique, alimentaire, sanitaire, environnemental, etc. Selon plusieurs sources, la sécurité humaine, dans son sens holistique, se définit comme la délivrance de la peur et du besoin. Elle peut être comprise aujourd'hui comme la protection des personnes contre les menaces, vraies ou supposées, accompagnées ou pas de violence. Ces menaces peuvent provenir de la maladie, de la famine, du chômage, de la pauvreté, de la criminalité urbaine ou périurbaine, du terrorisme, de la violation des droits humains, de la dégradation de l'environnement, de catastrophes naturelles ou de bouleversements politiques, économiques, sociaux, culturels etc. Elles peuvent aussi être nationales, transfrontalières ou transnationales, d'origine humaine ou naturelle. Cette approche de la sécurité humaine a introduit une nouvelle manière de penser les menaces qui pèsent sur les êtres humains et la façon de les affronter. Sans léser la sécurité de l'État, qui est une garantie nécessaire mais pas suffisante pour la sécurité des personnes, elle privilégie la satisfaction des besoins primaires de sécurité des 12 individus et propose des changements importants dans la pratique de la sécurité internationale. Cela paraît d'autant plus pertinent que depuis la fin de la guerre froide les États ne se font presque plus la guerre et que le centre de gravité des menaces à la paix et à la sécurité a basculé de l'extérieur vers l'intérieur des pays, mettant ainsi en péril les populations civiles et le développement. Face à cette situation, l'approche sécurité humaine place les individus plutôt que les États au cœur de la sécurité. Elle favorise le droit des citoyens à vivre dans un environnement sécurisé garantissant tous les droits humains. Elle fait appel au respect de la dignité humaine et au devoir de protéger les populations. Elle oblige les États à prévenir les conflits identitaires et à lutter contre l'impunité au sein des forces de sécurité. La sécurité humaine vise à placer l'homme au cœur de la sécurité et à le délivrer l'homme de la peur et du besoin. Elle développe une approche globale suggérant l'articulation harmonieuse de la paix, de la sécurité, de la démocratie et du développement humain durable.

■ QU'EST-CE QUE LE SECTEUR DE LA SÉCURITÉ ?⁶

De manière générale, le secteur de la sécurité est constitué de toutes les institutions et autres entités qui assument un rôle dans la garantie de la sécurité de l'État et de ses citoyens. Ces dernières comprennent notamment :

- **Les forces armées et de sécurité de l'État** : forces armées et de défense ; police ; gendarmerie ; les forces paramilitaires ; garde présidentielle, services de renseignement et services de sécurité (militaires et civils) ; gardes côtes ; gardes-frontières ; autorités douanières ; unités locales de sécurité ou unités de réserve (forces de défense civiles, milices de l'État).
- **Organes de gestion de la sécurité et de surveillance** : pouvoir exécutive, organes consultatifs nationaux sur la sécurité, Parlement ; ministères de la Défense, de l'Intérieur, des Affaires étrangères ; organismes de gestion financière (ministère de la Finance, responsables du budget, unités d'audit financier et de planification) ; commissions publiques de surveillance ; commissions des plaintes du public et (quelques) médiateurs.
- **Organes de contrôle indépendants** : organisations de la société civile (OSC), notamment les médias, les groupes de réflexion et les associations professionnelles ; commissions des droits humains et (quelques) médiateurs.
- **Institutions chargées d'assurer l'état de droit et la justice** : ministère de la Justice ; prisons ; services de probation ; services des enquêtes criminelles et des poursuites ; systèmes judiciaires traditionnels et coutumiers (tels que les conseils traditionnels, des aînés ou des chefs). Les groupes armés indépendants non-étatiques (rebelles, milices non-étatiques, etc.) ainsi que les sociétés privées militaires et de sécurité peuvent aussi être considérés comme faisant partie du secteur de la sécurité. Afin que les institutions du secteur de la sécurité soient au service de la population, celles-ci doivent satisfaire des critères appropriés. Ces critères sont :

⁶ Guide pour les femmes sur la RÉFORME DU SECTEUR DE LA SÉCURITÉ : Mégan Bastick et Tobie Whitman (DCAF et The Institute for Inclusive Security) 43 pages

- **Le contrôle civil :** de toutes les institutions du secteur de la sécurité. Cela signifie que la responsabilité ultime des prises de décision stratégiques incombe aux dirigeants politiques civils et non aux forces armées professionnelles ou bien à la police ;
- **L'obligation de rendre des comptes :** afin que les institutions du secteur de la sécurité soient tenues pour responsables de leurs actes et soient soumises à un contrôle de la part de la magistrature, des médias et des organisations de la société civile ;
- **La transparence :** afin que le Parlement, la société civile et la population comprennent comment et pourquoi des décisions sont prises et que des actions soient entreprises ; et
- **L'état de droit :** afin qu'aucune institution du secteur de la sécurité n'abuse de son pouvoir ou ne restreigne les droits des individus.

■ QU'EST-CE LA REFORME DU SECTEUR DE LA SECURITE (RSS) ?⁷

Il s'agit là d'un concept relativement récent, lié à la démocratisation de la société et au respect de certains principes de bonne gouvernance tels que la transparence et l'obligation pour les pouvoirs publics de rendre des comptes dans le but d'améliorer la situation sécuritaire. La réforme du secteur de la sécurité c'est une transformation en profondeur des instruments de sécurité pour rendre les forces, plus professionnelles, soumises à l'autorité politique et à l'obligation de rendre des comptes. Elle est généralement fondée sur la trilogie économie-efficacité-efficiency. C'est un processus qui vise à changer de paradigme pour créer un environnement sûr propice à la bonne gouvernance, à la croissance et au développement. Cet environnement doit également favoriser le développement d'institutions démocratiques fondées sur la primauté du droit qui viendraient renforcer les capacités de l'Etat à atténuer les vulnérabilités et à lutter efficacement contre les menaces à la sécurité intérieure et extérieure. La réforme du secteur de la sécurité appelle au moins quatre actions fondamentales :

⁷ Gouvernance partagée de la sécurité et de la paix : L'expérience Malienne : Dr Zeini MOULAYE / IGP Mahamadou NIAKATÉ, Février 2012, Friedrich-Ebert-Stiftung (Fondation Friedrich Ebert) (FES)

- La définition d'un cadre institutionnel clair pour assurer la sécurité ;
- L'implication de tous les acteurs dans la gestion des questions de sécurité ;
- Une allocation rationnelle des moyens aux institutions et services techniques du secteur de la sécurité ;
- La constitution de forces de sécurité compétentes et professionnelles, responsables devant les instances civiles, particulièrement par le jeu du contrôle parlementaire.

■ QUELS TYPES D' ACTIONS PEUVENT TRANSFORMER LE SECTEUR DE LA SECURITE ?⁸

- **Consolider le contrôle civil du secteur de la sécurité :**
 - Organiser des débats publics sur les raisons pour lesquelles il est important que les forces armées soient contrôlées par les citoyens ;
 - Mettre en place une commission publique de surveillance locale pour la police comprenant des hommes et des femmes ;
- **Rendre les forces armées et de sécurité plus professionnelles :**
 - Former les forces armées et la police à respecter les droits humains ;
 - Vérifier les antécédents du personnel des forces armées en sollicitant l'opinion de la société civile concernant les candidats.
- **Construire la paix :**
 - Créer des programmes de démobilisation et de réintégration des anciens combattants avec la contribution et l'aide des communautés qui les accueilleront à leur retour - Inclure les OSC dans le processus d'identification et de retour d'armes dissimulées ;
 - Fournir une aide aux victimes grâce à des mécanismes de justice transitionnels ;

⁸ Guide pour les femmes sur la RÉFORME DU SECTEUR DE LA SÉCURITÉ : Mégan Bastick et Tobie Whitman (DCAF et The Institute for Inclusive Security) 43 pages

■ QUI ORGANISE ET MET EN ŒUVRE LA RSS ?⁹

Les différents acteurs qui peuvent faire partie du processus de mise en œuvre de la RSS :

- **Les acteurs nationaux** : Les gouvernements nationaux prennent généralement l'initiative de démarrer un processus officiel de RSS. De manière générale, le ministère de la Défense ou de l'Intérieur ou le Conseil de sécurité nationale est la branche du gouvernement qui coordonne le processus. De plus, les OSC nationales peuvent offrir leur expertise et contacts aux communautés locales. Parfois, un comité parlementaire constitué de membres du Parlement ou un groupe de travail composé de personnes de divers ministères du gouvernement est mis en place et peut comprendre des représentants d'organisations de la société civile.
- **Les organismes de sécurité provinciaux/ locaux** : Les organismes de sécurité provinciaux ou locaux peuvent également contribuer au processus de la RSS comme, par exemple, des commissions d'examen de la police, des comités de sécurité locaux et des groupes de surveillance communautaires. Parfois, les organismes de sécurité locale peuvent également fournir des informations importantes pour les processus nationaux de RSS.
- **Les acteurs internationaux** : Les organisations internationales multilatérales et les gouvernements donateurs soutiennent souvent la RSS au travers d'une aide financière et de conseils stratégiques et techniques. Ils peuvent être impliqués, par exemple, dans le processus de facilitation des discussions, l'élaboration de lois, le conseil aux ministères et la formation de la police, du personnel des forces armées et des parlementaires. Parfois, ils font appel à des sociétés militaires et de sécurité privées pour conseiller ou former les forces armées et de sécurité. Les acteurs internationaux doivent veiller à « *l'appropriation locale* » du processus de réforme. La réforme des politiques, des institutions et des activités relatives à la sécurité doit être conçue, gérée

⁹ Guide pour les femmes sur la RÉFORME DU SECTEUR DE LA SÉCURITÉ : Mégan Bastick et Tobie Whitman (DCAF et The Institute for Inclusive Security) 43 pages

et mise en place par des acteurs locaux plutôt que des acteurs externes. Les ONG internationales peuvent également soutenir les organisations multilatérales, les gouvernements, les forces armées et de sécurité, les organes de contrôle et la société civile dans la planification, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la RSS. Certains des gouvernements donateurs, organisations internationales et ONG impliqués dans la RSS sont mentionnés dans les ressources complémentaires. Les rôles de la société civile dans la réforme du secteur de la sécurité.

■ QU'EST-CE QUE LA GOUVERNANCE - LA GOUVERNANCE DE LA SECURITE ?¹⁰

C'est la manière de gouverner, d'administrer, de gérer dans le domaine politique (gouvernance politique), économique (gouvernance économique), social (gouvernance sociale), administratif (gouvernance administrative), sécuritaire (gouvernance de la sécurité) ou autres. C'est une démarche de concertation et de prise de décision qui implique, de façon responsable, des acteurs par des politiques ou approches devant aboutir à des décisions acceptables, majoritairement si possible, dans le sens du bien commun. Ce peut être aussi un processus de décentrage de la prise de décision, avec une multitude d'acteurs impliqués dans cette décision, sur la base d'un partenariat.

Ainsi, la gouvernance de la sécurité est la manière dont le système de sécurité est géré dans un pays, une région, un espace donné. Elle concerne les divers processus de formulation de politiques de sécurité, d'exécution, de régulation et de contrôle des responsabilités ayant trait au domaine de la sécurité. Elle affecte la structure globale des institutions, organes et acteurs de la sécurité, les ressources (leur affectation et leur utilisation), en interaction avec les autres secteurs publics et privés, particulièrement dans le processus décisionnel et de développement. En dehors de l'institutionnel, elle fait appel aussi à l'ensemble des mécanismes de régulation sociétale et de résolution des conflits qui participent à la promotion de la paix et anticipent souvent les

¹⁰ Gouvernance partagée de la sécurité et de la paix : L'expérience Malienne :Dr Zeini MOULAYE / IGP Mahamadou NIAKATÉ, Février 2012, Friedrich-Ebert-Stiftung (Fondation Friedrich Ebert) (FES)

menaces résultant de la vie en collectivité. La multiplication et la complexité des menaces à la sécurité ainsi que l'émergence de nouveaux acteurs sur la scène sécuritaire démontrent que la sécurité ne peut plus être l'apanage, l'exclusivité, des seuls services de sécurité. La sécurité, dans sa nouvelle acception, est un bien public précieux dont tout le monde doit s'occuper, chacun à son niveau, selon ses capacités, son rôle et ses responsabilités. Dans ce cas, la gouvernance de la sécurité devrait être bâtie sur une base institutionnelle et juridique solide, dans un environnement politique sain et démocratique. On entre alors dans l'ère de la gouvernance démocratique de la sécurité.

■ QU'EST-CE QUE L'ÉTAT DE DROIT ?¹¹

Le terme « *état de droit* » signifie que les mêmes lois gouvernent et protègent tout le monde de façon égale. L'état de droit nécessite un système judiciaire indépendant, juste et transparent qui empêche le gouvernement d'abuser de son pouvoir et l'oblige à être responsable devant la loi. L'état de droit requiert également que la police et l'armée appliquent la loi de manière juste et respectent les droits humains.

■ QU'EST-CE QUE LA SOCIÉTÉ CIVILE ?¹²

Le terme « *société civile* » est généralement compris comme comprenant les individus dont les actions ont lieu en dehors du contrôle direct de l'État. Le terme « *organisation de la société civile* » est le nom collectif pour tous les types d'organisations et associations qui ne font pas partie du gouvernement mais qui représentent des groupes d'intérêts à but non lucratif, des professions et diverses communautés au sein d'une société. Cela comprend les ONG, les organisations communautaires, les groupes religieux, les organisations de femmes, les groupes de jeunes et d'étudiants, les organisations commerciales, les associations professionnelles, les associations culturelles

¹¹ Guide pour les femmes sur la RÉFORME DU SECTEUR DE LA SÉCURITÉ : Mégan Bastick et Tobie Whitman (DCAF et The Institute for Inclusive Security) 43 pages

¹² Guide pour les femmes sur la RÉFORME DU SECTEUR DE LA SÉCURITÉ : Mégan Bastick et Tobie Whitman (DCAF et The Institute for Inclusive Security) 43 pages

et le monde académique. Les médias peuvent également y être inclus. Quels rôles joue la société civile ? La société civile joue un rôle primordial dans le contrôle des structures et pratiques des institutions du secteur de la sécurité. L'expertise et les intérêts indépendants de la société civile fournissent d'importants mécanismes de régulation du pouvoir de l'État. Bien que la société civile se charge généralement de surveiller le secteur de la sécurité en contribuant aux processus de contrôle, elle peut collaborer de plusieurs façons différentes avec tous les acteurs du secteur de la sécurité. La société civile peut :

- Contrôler et surveiller ;
- Influencer les politiques ;
- Produire de nouvelles idées pour des programmes ;
- Offrir des formations ;
- Fournir des informations pour les opérations ;
- Fournir des services de sécurité au sein des communautés ; et
- Faciliter le dialogue et la négociation entre les acteurs du secteur national de la sécurité et les communautés locales.

Le contrôle par la société civile du secteur de la sécurité, y compris la RSS, comprend la participation active des OSC dans le processus de définition des politiques et de contrôle des structures et pratiques des acteurs du secteur de la sécurité. Les OSC supervisent le secteur de la sécurité afin de s'assurer que la loi est appliquée de façon juste et serve les intérêts et priorités des communautés.

■ QU'EST-CE QUE LE GENRE ?¹³

Le genre se rapporte aux rôles, identités et relations entre hommes et femmes attribués par la société. Le genre, tout comme l'appartenance ethnique, l'âge, la classe sociale, la religion et d'autres facteurs sociaux, détermine les rôles, le pouvoir et les ressources auxquels ont accès les femmes et les hommes de toute culture, ainsi que les relations de pouvoir entre les hommes et les

¹³ Guide pour les femmes sur la RÉFORME DU SECTEUR DE LA SÉCURITÉ : Mégan Bastick et Tobie Whitman (DCAF et The Institute for Inclusive Security) 43 pages

femmes. Alors que le « *sexe* » se rapporte aux différences biologiques entre les femmes et les hommes, le « *genre* » n'est pas déterminé par la biologie mais est acquis. Dès le plus jeune âge, les garçons et les filles apprennent par le biais de leur famille et de leur culture différents rôles et façons de se comporter. Ces rôles et identités traditionnels peuvent varier selon les communautés ou pays et beaucoup changent d'une génération à l'autre. Les femmes, hommes, filles et garçons ont souvent des besoins différents en matière de sécurité. Ils vivent, à travers le monde, des expériences différentes en matière de violences sexuelles, de trafic d'êtres humains, de violence liée aux gangs, de vols, de meurtres pour dot, d'enlèvements et de crimes d'honneur. Partout dans le monde, les femmes, les hommes, les filles et les garçons ont un accès différent aux ressources telles que les terres, l'argent, l'éducation, les services de santé et le pouvoir politique. Les femmes possèdent moins de 15 pour cent des terres dans le monde et seulement 2 pour cent dans les pays en développement. La participation des femmes et des filles dans la RSS est souvent négligée bien que celles-ci représentent la moitié de la population. Le défi et l'opportunité qui se présentent consistent à garantir la sécurité de tous.

1.2 ETAT DES LIEUX DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA RSS AU MALI

Au Mali, l'objectif visé par la RSS est « *l'amélioration de la capacité de l'Etat à anticiper, prévenir et répondre aux menaces qui pèsent contre les individus et les institutions, afin de garantir plus efficacement la protection de tous avec pour ambition* » :

- *de développer des institutions de sécurité et de justice républicaines efficaces et efficientes, qui assurent une gouvernance démocratique du secteur de la sécurité, favorisent la plus grande participation des acteurs principaux et de la société civile, et prennent en charge la gestion des questions sécuritaires, suivant les normes professionnelles et démocratiques ;*
- *de garantir la sécurité et le bien-être de toutes les populations maliennes et créer un environnement de paix sociale et de stabilité propice au développement durable dans un Mali apaisé et uni¹⁴.*

En se référant à la définition ci-haut du concept de la RSS, les informations recueillies auprès de nos différents contacts à Bamako, surtout auprès des structures et institutions chargées de conduire la mise en œuvre de la RSS au Mali, y compris le Commissariat à la RSS ainsi que quelques structures parties prenantes de la mise en œuvre de la RSS, il apparaît que tout le dispositif de mise en œuvre est prêt selon une architecture institutionnelle qui comprend :¹⁵

AU NIVEAU CENTRAL :¹⁶

- **Un Conseil national de la RSS (CNRSS)**, dont les membres ont été **nommés selon le Décret n° 0954/P-RM du 20 décembre 2016** est l'organe politique placé sous l'autorité du Premier ministre.

¹⁴ Source : Magazine MALITRIBUNE N° 001 • Juin 2020, Mots introductifs du Commissaire à la Réforme du Secteur de la Sécurité, Général de Division M'Bemba Moussa KEITA, Commandeur de l'Ordre National

¹⁵ Décret No 2016 – 0401 /P-RM du 09 juin 2016 fixant le cadre institutionnel de la réforme du secteur de la sécurité

¹⁶ Décret No 2016 – 0401 /P-RM du 09 juin 2016 fixant le cadre institutionnel de la réforme du secteur de la sécurité

Il comprend :

- Le Premier ministre, Président ;
- Les membres du Gouvernement ;
- Dix (10) représentants de la Coordination des Mouvements de l'Azawad ;
- Dix (10) représentants de la Plate-forme ;
- Le Chef d'Etat-major Général des Armées ;
- Le Commissaire à la Réforme du Secteur de la Sécurité ;
- Le Directeur Général de la Police Nationale ;
- Un (01) représentant de la Commission de la Défense Nationale, de la Sécurité et de la Protection Civile de l'Assemblée Nationale ;
- Un (01) représentant du Haut Conseil des Collectivités ;
- Le Directeur national de l'Administration pénitentiaire et de l'Education surveillée
- **Un Commissariat à la RSS**, organe exécutif rattaché à la primature.

Il est composé de :

- Le Commissaire,
- Un Secrétariat,
- Une Unité technique,
- Et trois Cellules.

Il a pour mission de :

- assurer la mise en œuvre des décisions et recommandations du Conseil National pour la Réforme du Secteur de la Sécurité ;
- élaborer, à l'attention du Conseil National pour la Réforme du Secteur de la Sécurité, les projets de stratégie nationale et de plans à court, moyen et long termes pour la réforme du secteur de la sécurité ;
- élaborer périodiquement des rapports sur la situation de la réforme du secteur de la sécurité ;
- assurer la cohérence des travaux des points focaux des différents départements ministériels ainsi que des relais au niveau régional et communal ;
- veiller à l'appropriation nationale du processus de la réforme du secteur de la sécurité ;

- assurer le suivi de la mise en œuvre du processus de la réforme du secteur de la sécurité ;
- assurer le secrétariat du Conseil National pour la Réforme du Secteur de la Sécurité ;
- veiller, sous l'autorité du CNRSS et en coordination avec la Commission d'Intégration, à l'application des décisions et recommandations du Conseil national pour la réforme du secteur de la sécurité, notamment en ce qui concerne :
 - l'évaluation détaillée du système de défense et de sécurité ;
 - l'établissement des critères, quotas et modalités d'intégration ;
 - la supervision des listes des combattants candidats à l'intégration ;
 - la formulation des propositions sur les modalités d'attribution et d'harmonisation des grades ou des reclassements.

Les trois Cellules de la RSS sont :

■ La Cellule Défense, Sécurité et Relations Internationales, composée de :

- Gouvernement : MDAC, MSPC, MAECI, MEnvA, MT, MJCC ;
- Trois représentants CMA ;
- Trois représentants Plateforme ;
- Un représentant de chacune des Associations des Collectivités Territoriales (AMM, ACCM et ARM) ;
- Un représentant de la Société Civile par région désigné par le chef de l'Exécutif régional

■ La Cellule Gouvernance Politique, Etat de Droit, Contrôle Démocratique et Genre, composée de :

- Gouvernement : MJGS, MAT, MReconc, MTFPRI, MPFEF, MDFLoc ;
- Trois représentants CMA ;
- Trois représentants Plateforme ;
- Un représentant de chacune des Associations des Collectivités Territoriales (AMM, ACCM et ARM) ;
- Un représentant de la Société Civile par région désigné par le chef de l'Exécutif régional.

■ **La Cellule Gouvernance Economique, Sociale et Culturelle, composée de :**

- Gouvernement : MEF, MSAH, MUAF, MCommerce, MCulture, MSHP ;
- Trois représentants CMA ;
- Trois représentants Plateforme ;
- Un représentant de chacune des Associations des Collectivités Territoriales (AMM, ACCM et ARM) ;
- Un représentant de la Société Civile par région désigné par le chef de l'Exécutif régional,

Selon les informations issues de nos rencontres, la Conseil national RSS, le Commissariat et les Cellules seraient en place et fonctionnels malgré les perturbations dues à l'instabilité du Commissaire¹⁷. Les comités consultatifs au niveau régional seraient aussi constitués mais ils attendent le lancement de leurs activités par une mission que le Commissariat devrait organiser dans les régions. Malheureusement, faute de moyens, ces missions n'ont pu encore avoir lieu.

Toutefois il y a tout un espoir que la RSS soit placée au cœur de l'action du gouvernement de transition en son Axe premier intitulé « **Le renforcement de la sécurité sur l'ensemble du territoire national** » dont les quatre actions prioritaires relèvent de la mise en œuvre de la RSS, à savoir :

1. Diligenter la relecture, l'appropriation et la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger ;
2. Accélérer le processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion des combattants dans le Nord et le Centre du pays ;
3. Procéder à la dissolution effective de toutes les milices d'auto-défense ;
4. Redéployer les forces de défense et de sécurité sur l'ensemble du territoire national.

¹⁷ Le premier commissaire a été nommé pour diriger le conseil de sécurité nationale. Son remplaçant a été nommé ministre en charge de la sécurité et de la protection civile du 27 juillet 2020

AU NIVEAU DÉCONCENTRÉ (région, cercle et commune) :

Il est prévu de mettre en place des Comités consultatifs de sécurité (CCS) aux niveaux régional et communal comprenant :

- **Les institutions de sécurité** : Police, Gendarmerie, Garde, Protection Civile, Forces armées, forces paramilitaires (Douanes, Eaux et Forêts, Administration Pénitentiaire), entreprises de sécurité privée ;
- **Les institutions de gestion de la sécurité** : Administration et ses démembrements, (Gouverneur et préfets) Collectivités Territoriales (Conseil régional, conseils de cercle et maires) ;
- **Les institutions de supervision, de contrôle et de veille des institutions de sécurité** : Autorité Judiciaire (Acteur de la justice), autorités administratives indépendantes, organisations de la Société Civile (organisations de femmes et de jeunes, syndicats et autres faitières).

Ils ont pour mission :

- D'évaluer la situation sécuritaire
- D'émettre les avis et recommandations à l'endroit de l'exécutif local et des acteurs de la sécurité
- De contribuer à l'échange d'informations, à la sensibilisation et à une meilleure prise en compte des préoccupations des populations

Pour ce qui concerne les comités consultatifs de sécurité dans les régions et communes, c'est à la suite de la crise sécuritaire que traverse actuellement le Mali que le constat a été fait que la présence effective des forces de sécurité sur le territoire et la confiance des populations à leur égard se sont réduites fortement. Plusieurs initiatives de rapprochement des populations avec les forces de sécurité ont été mises en œuvre, mais l'amélioration des relations de confiance et de collaboration entre les services de sécurité et leurs usagers reste une préoccupation majeure à la fois tant pour les autorités que pour leurs partenaires.

Aussi, l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, issu du processus d'Alger signé en mai et juin 2015 a pris en compte cette nécessité en prévoyant la mise en place de « *Comités consultatifs locaux de sécurité* » qui

sont les mêmes que les comités consultatifs de sécurité énoncés dans le Chapitre IV- article 19 du décret No 2016 - 0401 /P-RM du 09 juin 2016 fixant le cadre institutionnel de la réforme du secteur de la sécurité). Les membres des comités sont nommés respectivement par le Chef de l'exécutif régional et local « *les représentants de l'État, les autorités régionales et locales, les communautés et les autorités et légitimités traditionnelles, sous l'autorité du chef de l'Exécutif local* ».

C'est ainsi que la stratégie nationale de réforme du secteur de la sécurité (RSS) adoptée en 2018 a en outre inclus un objectif spécifique relatif à la restauration de la confiance des populations envers les forces de défense, de sécurité et de justice qui prévoit la mise en place de ces CCS en lien avec le développement d'un système de police de proximité, c'est-à-dire une police sous l'autorité des exécutifs locaux et qui travaille étroitement avec les leaders communautaires et représentant les communautés à la base. Elle prévoit également une prise en compte de la dimension genre dans tout le processus de réforme du secteur de la sécurité. Un décret n° 2019-41 portant création des CCS a été adopté en janvier 2019. Il prévoit la création de CCS dans chaque région et chaque commune du Mali.

Ainsi, pendant que le Commissariat à la RRS s'occupe de la coordination du processus de mise en place des Comités consultatifs au niveau régional par les autorités régionales, une initiative a été prise de conduire, à travers un projet financé par le PNUD en collaboration avec ONU-Femmes avec UNPOL, de lancer un processus de mise en place de 14 CCS à titre expérimental par des OSC dans des communes de 3 régions en vue de renforcer le cadre d'intervention de prévention et de lutte contre l'insécurité.

Il s'agit du projet intitulé « **Projet de mise en place des Comités Consultatifs de Sécurité dans les régions de Mopti, Gao et Ménaka** » d'une durée de 12 mois (Octobre 2020-Septembre 2021). **Il est** à ses débuts avec pour objectif global d'« **Améliorer la gouvernance sécuritaire dans les localités cibles à travers la mise en place de Comités consultatifs de Sécurité (CCS) avec un plan communal de sécurité à travers une démarche inclusive et participative** ».

Spécifiquement, le projet prévoit :

- une cartographie des acteurs pertinents à inclure dans les CCS communaux avec un focus spécifique sur les femmes et les jeunes ;
- une enquête sur la perception et l'analyse des besoins sécuritaires des populations dans chaque localité ;
- un diagnostic local de sécurité, analysant les statistiques de criminalité des localités ciblées ;
- une inclusivité et une participation des femmes et des jeunes aux CCS ;
- la mise en place des CCS avec une forte participation des femmes et des jeunes ;
- la formation des acteurs sur l'approche de police de proximité, les droits humains et les thématiques liées aux droits des femmes et le rôle des CCS dans la prévention des CCS ;
- l'élaboration et l'opérationnalisation de plans de sécurité communaux tenant compte des besoins spécifiques des femmes ;
- une large sensibilisation des populations des localités concernées sur le rôle des CCS et l'approche de police de proximité ;
- l'organisation d'ateliers d'échanges et de partage de bonnes pratiques entre les acteurs transfrontaliers de la sécurité, de la justice et ceux de la société civile.

Les organisations de la société civile retenues pour la mise en œuvre de ce projet sont :

■ **WANEP** : 6 CCS :

- Région de Mopti : 1 CCS dans les communes suivantes : Sio (Mopti), Koro (Koro) et Douentza (Douentza).
- Région de Gao : 1 CCS dans les communes suivantes : Ansongo, et Tessit (Ansongo).
- Région de Ménaka : 1 CCS dans la commune de Ménaka (Menaka).

■ **IMRAP** : 5 CCS

- Région de Ségou, 1 CCS dans les communes suivantes : Ségou (Ségou), Niono (Niono), San (San), Bla (Bla) et Tominian (Tominian)

■ **AZHAR** : 3 CCS

- Région de Mopti : 1 CCS dans les communes suivantes : Djenné (Djenné), Bandiagara (Bandiagara), et Mopti (Mopti).

Compte tenu du fait que ce projet ne vient que d'être lancé, on peut admettre que dans le domaine de la mise en œuvre des Comités consultatifs dans les communes, rien n'est encore fait dans les régions et communes.

AUTRES ACTIVITES AU COMPTE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA RSS :

Toujours dans la mise en œuvre de la RSS :

- Une **Politique nationale de sécurité** qui a été élaborée et adoptée depuis 2010 n'a pas encore son décret d'application. Le dossier serait toujours au niveau du ministère de la sécurité et de la protection civile.

Aussi, **une Stratégie de la RSS** a été élaborée avec pour :

- **Objectif général** : Afin de réaliser la vision nationale de la RSS, l'objectif recherché est de mettre en place des institutions de sécurité et de justice efficaces, apolitiques, respectueuses des droits de l'homme et de l'Etat de droit et attentives aux besoins de justice et de sécurité des populations et de l'Etat.
- **Objectifs spécifiques et axes stratégiques** :
 - promouvoir la bonne gouvernance dans le secteur de la sécurité et de la justice ;
 - renforcer les capacités de l'Etat à répondre aux attentes des populations en matière de défense, de sécurité et de justice ;
 - restaurer la confiance entre les populations et les institutions de Défense, de sécurité et de justice

Un **Plan d'action** a été élaboré afin de traduire les objectifs de la stratégie en activités.

Les deux documents (c'est-à-dire la stratégie et le plan d'action) ont été tous approuvés par le CNRSS, mais ils attendent toujours d'être validés en Conseil des Ministres.

Selon les autorités de la RSS rencontrées, la mise en place de la police de proximité dans les régions et les communes qui figure dans le plan d'action

de la RSS attend les résultats de collecte des besoins de sécurité au niveau local à travers le projet confié aux trois OSC. Donc elle ne se ferait pas avant la fin du projet (septembre 2021).

A l'issue de la rencontre avec les responsables du Commissariat, les besoins/attentes actuels exprimés par rapport à la présente situation dans la région de Mopti sont les suivants :

- La cartographie de la perception des populations sur la sécurité globale de la région et des différentes localités ;
- Les informations sur la problématique de la prolifération et possession illicite des ALPC dans la région de Mopti et le lien entre la RSS et les ALPC ;
- Des informations sur la mise en œuvre de la police de proximité dans les régions ainsi que la police territoriale (implication des acteurs locaux dans le processus) ;
- L'évolution de la mise en œuvre du plan stratégique de la DDR dans la région de Mopti ;
- Les besoins et formes d'implication des OSC dans la sensibilisation.

Notons qu'en plus des objectifs de l'étude, nous avons étendu nos recherches de telle manière à couvrir ces besoins exprimés par le CRSS.

Au cours de nos recherches, nous avons constaté que dans le cadre du partenariat avec plusieurs organismes comme le PNUD, la MINUSMA, EUCAP Sahel Mali et des coopérations bilatérales, plusieurs activités ont eu lieu en faveur des forces de défense de sécurité, le ministère des affaires religieuses et du culte dans le cadre de la lutte contre l'extrémisme violent et pour laquelle la MINUSMA a fourni beaucoup d'appui dans la région de Mopti.

Quant aux responsables des OSC rencontrés à Bamako, le constat est qu'ils n'en savent pas grand-chose sur la mise en œuvre de la RSS. D'après eux, ils auraient participé à quelques rencontres organisées par le CRSS ou WANEP Mali, sans pour autant être capables de se prononcer sur la mise en œuvre de la RSS même si lesdits responsables reconnaissent tous l'étendue du concept de la sécurité humaine qui embrasse des dimensions économiques, environnementales et que la sécurité n'est plus l'apanage du seul gouvernement et des forces de sécurité, mais l'affaire de tous les citoyens.

CHAPITRE 2

L'ETAT DES LIEUX DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA RSS DANS LA REGION DE MOPTI

Au niveau de la région et dans les cercles et communes, la RSS est pratiquement mal connue par la majorité des acteurs de la société civile rencontrés. Toutefois, au cours des différentes rencontres, après explication de la RSS, ses objectifs et même quelques éléments de son plan d'action, quelques acteurs se souviennent de la mise en œuvre de quelques-unes des activités sans pour autant savoir leurs liens avec la RSS. Par exemple, ils se rappellent tous quelques rencontres auxquelles ils auraient participé sur la mise en œuvre du PSIRC (Plan de Sécurisation intégrée des Régions du Centre) ou d'autres rencontres organisées dans le cadre de l'information sur la police de proximité ou la sensibilisation des communautés et OSC sur la nécessité de s'impliquer dans la gouvernance de la sécurité régionale et locale, sans pour autant pouvoir faire le lien entre ces activités et la RSS.

Les acteurs reprochent des difficultés structurelles à l'opérationnalisation des instruments de mise en œuvre de la RSS comme les CCS par exemple :

« Sur instruction de Bamako, il y a eu la mise en place des comités consultatifs de sécurité liés à l'accord de paix et de réconciliation nationale issu du processus d'Alger. Mais depuis 2015 tout est en standby dans la région par rapport la mise en œuvre du processus de la RSS dans la région de Mopti, car aucun fond n'est disponible pour mener des activités. La composition très hétéroclite des Comités Consultatifs de Sécurité fait qu'il est très difficile à faire fonctionner, ce n'est pas du tout efficace comme dispositif pour la mise en œuvre du processus de la RSS dans la région¹⁸ »

« Nous entendons seulement parler de la RSS lors des rencontres hebdomadaires sur la sécurité au gouvernorat de Mopti. Sinon, la RSS est très peu connue dans la région¹⁹. »

« présentement la loi de programmation militaire est un frein, un obstacle pour la RSS. Le processus de mise en œuvre de la RSS peine à mener des activités par manque de ressources financières alors que la loi de programmation militaire est soutenue par des milliards de francs²⁰. »

¹⁸ Entretien avec un haut fonctionnaire du Gouvernorat de Mopti, novembre 2020

¹⁹ Entretien avec le président du Conseil régional, novembre 2020

²⁰ Entretien avec un responsable d'OSC à Mopti

« Pour la mise en œuvre de la RSS, les groupes signataires de l'Accord pour la paix et la réconciliation issu du processus d'Alger ne constituent pas d'obstacles, mais par ailleurs l'instabilité du personnel (haut cadre du commissariat) qui ralentit fortement la mise en œuvre des activités sur le terrain²¹. »

D'autres reproches sont relatifs au manque de documentations ou à l'attelage institutionnel desdits instruments. Les activités réalisées n'établissent pas de lien avec la RSS :

« Aujourd'hui, il n'y a aucune information sur l'évolution du processus de la RSS au niveau régional : aucun document n'est disponible au niveau de la région : Politique nationale de la RSS, Planification stratégique des activités, plan d'actions, etc. Le rattachement du PSIRC à la primature a mis en veilleuse la mise en œuvre des activités planifiées sur le terrain par manque de financement. Pourtant le PSIRC est un bon programme pour la sécurisation de la région. Il a commencé par la création de postes avancés de sécurité, mais qu'elle ne fut pas la surprise des populations de voir la majorité des postes fermés (cas de Sendégoué, de Djankabou.....)²². »

Les services de sécurité reconnaissent toutefois qu'il y a eu quelques activités de sensibilisation des FDS dans la région sur la mise en œuvre de la RSS en 2015. Il y a eu aussi quelques rencontres pour expliquer la mise en place des Comités consultatifs de sécurité à l'adresse des populations dans l'esprit plutôt de les sensibiliser sur la nécessité de leur participation à la gestion locale de la sécurité que d'information sur la RSS. Par les mêmes occasions, des informations ont été données sur la police de proximité, le code de la route dans la commune de Mopti. **« La mise en œuvre de la RSS est très lente dans la région²³ »** mais des réalisations sont citées : construction de postes de sécurité, dotation en kit de police technique et scientifique, équipement des postes de police, création et réhabilitation des services de la justice ; réhabilitation et sécurisation des pénitenciers avec l'appui financier de la MINUSMA et d'autres partenaires techniques et financiers²⁴.

²¹ Entretien avec un responsable d'OCS à Mopti

²² Entretien avec responsables de la société civile de la région de Mopti, novembre 2020

²³ Directeur régional de la police par intérim, novembre 2020

²⁴ Directeur régional de la police par intérim, novembre 2020

La coordinatrice de l'ONG ODI Sahel, aussi présidente de la coordination régionale de la société civile de Mopti reconnaît avoir mis en place des comités locaux pour la mise en application de la Résolution 1325 dans l'application de la loi 052, sans établir le lien avec la RSS.

Tous les acteurs rencontrés à Mopti reconnaissent que le comité consultatif de sécurité au niveau régional n'est pas opérationnel et certains leaders ne savent même pas qu'ils sont membres de ce comité.

*« Concernant le PSIRC (dont le siège est basé à Bamako avec un budget annoncé de 9 milliards de francs CFA, alors que toutes les activités ont lieu à Mopti), il n'a enregistré aucun résultat notable sur le terrain. Il y a eu la construction et la réhabilitation des camps et maisons d'arrêt. Les postes avancés de sécurité qui ont été créés, ont ensuite été fermés ».*²⁵

En conclusion, le constat global qui se dégage est qu'à l'heure actuelle, au niveau central à Bamako, comme au niveau déconcentré dans la région de Mopti et ses cercles et communes, la RSS reste méconnue par la plupart des acteurs et groupes d'acteurs qui doivent être impliqués et même responsabilisés par sa mise en œuvre. Aussi, la RSS souffre-t-elle d'un manque de coordination des initiatives. Or, le processus de la RSS doit être mis en œuvre à travers une démarche holistique qui prend en compte la sécurité humaine dans son ensemble : « La mise en œuvre effective de la RSS demande une conscience et une volonté politique que malheureusement les gouvernements passés n'avaient pas »²⁶.

La RSS est mal comprise par ceux-là qui qui doivent la mettre en œuvre en tant qu'acteurs de base.

²⁵ Selon un haut responsable de l'administration rencontré à Mopti

²⁶ D'après un acteur institutionnel rencontré

CHAPITRE 3

LES BESOINS SECURITAIRES DES POPULATIONS DE LA REGION

3.1 ETAT GENERAL DE LA SECURITE/INSECURITE DANS LA REGION

La région est divisée en deux parties : la zone exondée et la zone inondée. Qu'il s'agisse de la zone inondée ou de la zone exondée, la situation sécuritaire dans la région est très mauvaise, et elle ne cesse de se dégrader. Le quotidien des populations est fait de braquages des véhicules sur les différents axes routiers, d'enlèvements de personnes et de déplacement des communautés, d'enlèvementst de bétails et d'assassinats ciblés.

Dans la zone inondée, en dehors des centres urbains : Elle comprend les cercles de Mopti central, de Djenné, de Tenenkou et de Youwarou.

Dans les cercles de Mopti central de Tenenkou et de Youwarou, en dehors des centres urbains qui disposent de présence de camps ou de postes de FDS, tous les villages et hameaux sont sous l'autorité des groupes armés (djihadistes ou milices) communément appelés « *hommes de brousse* » qui officient dans tous les domaines : les hommes sont en pantalons courts et les femmes en voile ; il n'y a pas d'activités récréatives ; les prêches sont permanentes dans les mosquées, le contrôle de la circulation des personnes et des biens même sur le fleuve Niger et ses affluents est effectif ; la zakat est prélevée sur les récoltes et les animaux, les conflits sont tranchés suivant « *leur* » charia, etc.

La particularité de cette zone est que tous les groupes armés dits terroristes sont des enfants de la localité en grande partie. Il y règne un calme apparent s'expliquant en réalité par le fait que les populations se sont résignées et accommodées aux dictats des « *hommes de la brousse* » en l'absence de l'Etat et de toute protection par les FDS. Les cercles sont sous contrôle total de ces groupes armés radicaux.

Toujours dans la zone inondée, mais particulièrement dans le cercle de Djenné, la population vit un calme relatif. En effet, après une période très tumultueuse marquée par des affrontements meurtriers entre les groupes armés d'obédience peule appuyés par des groupes djihadistes et les groupes d'autodéfense des communautés sédentaires communément appelés « *dozos* », le calme est revenu grâce aux négociations et la signature

d'accords de non-agression, sous l'égide des organisations de la société civile et des leaders communautaires de part et d'autre sous le parrainage des représentants de l'Etat. Ainsi, 4 conventions ont été signées et en dehors de quelques rares localités comme celle de Kouakourou, par exemple, on ne sent plus la présence d'aucun groupe djihadiste. En effet, près de Kouakourou, les groupes armés sont localisés dans la forêt de la commune de Kéwa et les FAMas sont incapables de les déloger. Aussi, le cercle est confronté à des difficultés d'approvisionnement alimentaire : depuis 2012, les populations cultivent moins et il n'y a pas assez de vivres pour tout le monde, d'où les déplacements massifs des populations vers les localités plus sécurisées.

Quant à la **zone exondée**, la situation est tout autre. Elle comprend des zones (les cercles de Bankass et Koro) qui sont sous l'autorité des groupes armés d'obédience peule. Ils imposent aux milices et groupes d'auto-défense dogons et sédentaires de se désarmer et se soumettre à leur autorité pour avoir l'autorisation de se déplacer, de fréquenter les foires hebdomadaires et de mener des activités d'agriculture et de commerce. Cette situation résulte d'accords verbaux entre les communautés, négociés par des leaders communautaires en dehors de l'Etat et sans la participation de l'Etat. Dans ces zones, l'ennemi reste les symboles de l'Etat. Ainsi, les FDS font l'objet d'attaques : « *L'armée est cantonnée dans le chef-lieu de cercle, elle n'a pas assez de moyens pour assurer la sécurité dans tout le cercle où la majorité des communes est sous contrôle des hommes de la brousse*²⁷ ». Les villages qui récusent cette situation sont victimes d'attaques fréquentes. L'accès aux armes de guerre est facile.

Dans cette zone, les populations vivent dans la précarité alimentaire : pas de récoltes suffisantes depuis 2012. Pendant bien longtemps, la zone a été le théâtre d'enlèvements et de vols des animaux, surtout les bœufs de labour, de braquages des véhicules de transport en commun, de viols des femmes (soit en brousse ou dans les véhicules de transport en commun) et d'assassinats des passagers. Les gens ne pouvaient même pas aller en brousse pour chercher du bois de chauffe. Les écoles sont fermées, sauf dans les chefs-lieux de cercle Bankass et Koro ville.

²⁷ Entretien avec un élu de Bankass, novembre 2020

Aujourd'hui, avec les accords de non-agression, la situation est quelque peu calme, mais les gens ont toujours peur de se déplacer dans les deux cercles. Les routes sont sous le contrôle des groupes armés d'obédience peule. Par exemple sur la route dite du poisson (RN15), les FDS et même des véhicules de transport en commun sont fréquemment attaqués avec morts d'hommes, surtout sur le tronçon Bandiagara-Bankass.

Le constat est que **les accords de non-agression établis entre les parties prenantes sont verbaux, éphémères et sans la participation de l'Etat. La majorité de la population adhère malgré elle à ces conventions.** D'autre part, les initiateurs des accords de non-agression sont jugés de traîtres et constituent des cibles pour les groupes d'autodéfense dogons (Dana Amassagou).

Dans les cercles de Bankass et Koro, les communautés se retrouvent, à cause des accords de non-agression, dans un dilemme (entre le marteau et l'enclume) avec d'un côté les « *hommes de brousse* » et de l'autre les milices du groupe Dana Amassagou.

Toujours dans la zone exondée, les cercles de Bandiagara et Douentza sont sous l'autorité des groupes d'autodéfense dogons.

Entre Sévaré et Koro en passant par Bandiagara et Bankass,, ce sont ces groupes qui effectuent le contrôle et toute personne de l'ethnie peule ou même de ressemblance peule constitue une cible pour eux : pratiquement aucun peul averti n'emprunte ces axes routiers. Il en est de même pour le cercle de Douentza où le fameux village de Pétaka, situé à 10 Km de Douentza, constitue un point de contrôle redouté par tout peul ou simplement de ressemblance peule.

Concernant le cercle de Bandiagara, une femme interviewée à Bandiagara nous dit ceci : « *La majorité ou presque toutes les femmes et tous les hommes peuhls ont quitté Bandiagara-ville où ils étaient venus se réfugier croyant être en sécurité. Malheureusement, ils sont enlevés et tués au vu et au su de tous. Aujourd'hui, les membres des groupes de chasseurs dogons ont le droit de porter des armes et même de commettre des crimes sur les peuhls et souvent sur les dogons qui refusent de les soutenir. Aucun peul ne peut se hasarder à*

prendre les transports en commun entre Somadougou et Sofara, entre Sévaré et Koro et entre Sévaré et Douentza, sinon les chasseurs ou bandits dogons t'enlèvent, te tuent ou demandent une rançon²⁸ ».

Toutefois, la partie sud-ouest du cercle de Douentza (secteurs de Boni et de Boulkessi) échappe à cette situation, et ce sont les groupes armés milices radicaux peuls qui occupent la zone.

Globalement, en zone inondée comme en zone exondée, qu'il s'agisse de zones sous contrôle des groupes d'obédience peule ou celles sous contrôle de groupes d'obédience dogon, les groupes armés ne cessent de faire des exactions sur les pauvres populations, limitant toute liberté de déplacement des populations et de leurs biens. On enregistre beaucoup de cas de violences et atrocités commises par les groupes armés tant sur les dogons que sur les peuls. Dans ces localités, « on ne compte plus les morts dans cette région et les attaques sont des non événements²⁹. » Les milices et groupes d'autodéfense alimentent les conflits, détruisent les biens et violent les femmes.

Les acteurs des OSC rencontrés estiment qu'en fait, c'est la création des milices ou groupes d'autodéfense qui a exacerbé les conflits intercommunautaires dans la région. Malheureusement, ces groupes d'autodéfense commencent à se communautariser. Aujourd'hui, il y a plus d'une centaine de villages disparus de la carte de la région (villages peuls comme dogons). Six cent trente (630) écoles sont fermées depuis 2012. Il n'y a plus de missions humanitaires sur la RN6 (Sévaré-Gao) depuis 2016 à cause de l'insécurité. Sur la RN15 (route du poisson), les braquages et assassinats deviennent de plus en plus violents et fréquents avec la destruction des ponts.

Dans les trois derniers mois (juillet-août-septembre 2020), au niveau du pont entre les villages de Parou et Songobia (entre Bandiagara et Bankass), on a enregistré plus d'une centaine de victimes suite aux attaques perpétrées par

²⁸ Entretien, novembre 2020

²⁹ Entretien, novembre 2020

les groupes armés. Les groupes armés ont fait sauter le pont. Ils tirent sur les véhicules, tuent et violent les femmes. Les populations sont victimes d'enlèvements et vols d'animaux partout dans toute la région. Aussi, dans certaines localités, les populations n'ont pas cultivé les champs depuis 3 ans, d'où le risque élevé d'insécurité alimentaire dans la région. On assiste à un déplacement massif des populations vers les centres urbains plus sécurisés (chefs-lieux de communes, de cercles et de la région, voire même vers d'autres régions du sud et la capitale Bamako).

Cette situation ne manque pas de créer des frustrations au sein des populations contribuant éventuellement à alimenter le cercle vicieux d'enrôlement des communautés dans la violence, surtout dans un contexte d'abandon de l'Etat et des OSC : « *l'Etat n'a pas respecté son engagement de réhabilitation des villages de Ogossagou et de Sobane Da après le carnage qu'ont subi ces deux villages. Aussi, il n'y a eu aucune initiative des OSC pour soutenir, accompagner les populations de Ogossagou et Sobane Da*³⁰. »

Parallèlement aux groupes armés d'obédience ethnique, le banditisme armé se développe dans la région, et l'on assiste à des vols à mains armées dans toutes les communes de la région.

Aujourd'hui les populations ont besoin de vivre dans un environnement où les personnes et leurs biens sont sécurisés et les populations peuvent circuler sans crainte d'être victimes d'attaques des bandits ou autres. La restriction des mouvements des populations avec comme conséquences la réduction des activités économiques appauvrit les populations qui deviennent de plus en plus vulnérables.

« *Depuis 2012, l'insécurité dans laquelle vit la région est due au sous-développement. Il n'y aura pas eu de terroristes si les populations avaient de quoi subvenir à leurs besoins*³¹ ».

³⁰ Entretien avec un élu de Koro, novembre 2020

³¹ Entretien, novembre 2020

A cause du fait que, malgré la présence massive des forces internationales (MINUSMA, Barkhane, G5-Sahel) et nationales (FAMas, garde républicaine, gendarmerie, police), la situation d'insécurité perdure et s'amplifie, il y a une rupture complète de confiance entre les populations/communautés et ces forces. En désespoir de cause, certaines personnes les accusent d'alimenter les foyers de tension pour des intérêts inavoués.

« Certes, la région regroupe toutes les forces étrangères, mais il n'y a pas de coordination entre les différentes forces présentes dans la région ; c'est pourquoi il est impossible d'assurer la sécurité des populations. Chaque fois qu'il y a un événement, les FDS, la MINUSMA et Barkhane interviennent toujours après forfait. Au lieu d'aller à temps pour sécuriser les victimes, ils attendent toujours après coup pour dépêcher des hélicoptères pour aller évacuer les morts et blessés : c'est le médecin après la mort³². »

« Aujourd'hui, le centre du Mali est un océan d'insécurité avec quelques îlots de sécurité précaire et où la violation des droits de l'homme est une pratique de tous les groupes armés et parfois des FDS³³. »

³² Entretien avec un chef coutumier, novembre 2020

³³ Entretien, novembre 2020

3.2 LES BESOINS SECURITAIRES DE LA REGION DANS LE CADRE DE LA RSS

La situation d'insécurité dans la région n'a fait que trop durer et il est grandement temps de s'y intéresser au risque qu'elle ne mute vers une « *guerre de sécession* ». Pour cela, il est fort urgent de répondre aux nombreux besoins exprimés par les acteurs rencontrés :

a) Assurer la présence de l'autorité de l'Etat et de ses services dans la majorité des communes de la région :

Pour l'ensemble des acteurs rencontrés dans la région, la première cause de la prolifération des groupes/milices d'autodéfense et même la progression de l'occupation des localités par les groupes armés radicaux est l'absence des autorités administratives et des services techniques. Donc la demande pour le redéploiement de l'Etat, de ses services déconcentrés, des FDS est très forte, et c'est un préalable à la restauration de la cohésion sociale et la consolidation de la paix. Ce retour conditionné à la présence constante des FDS sur le terrain exige beaucoup d'investissements humains et financiers qui doivent être pris en compte dans la mise en œuvre du processus de la RSS.

« A défaut d'être présentes dans toutes les communes à la fois, il est possible de privilégier les localités stratégiques et les sites sensibles comme à Parou afin de sécuriser le pont entre ce village et Songobia (afin de mieux sécuriser la circulation des personnes et de leurs biens) »³⁴.

« Au lieu de cantonner les FDS comme tel est le cas actuellement, il faudra assurer la mobilité permanente des équipes avec des moyens logistiques adéquats et une autonomie de décision pour que les réponses aux attaques soient à hauteur de souhait. La présence fréquente des patrouilles sur le terrain est très dissuasive, et elle peut permettre de créer un environnement plus ou moins sécurisé pour la libre circulation des personnes et de leurs biens »³⁵.

³⁴ Selon un acteurs de Koro interviewé par téléphone

³⁵ Selon un acteur rencontré à Mopti

« En matière de stratégie, il faut déployer sur le terrain deux bataillons bien équipés : un bataillon en zones inondées avec les équipements adéquats et l'autre en zones exondées. Ces bataillons doivent être composés majoritairement d'enfants originaires de la région pendant la période de stabilisation. Ceci renforcerait la confiance entre les communautés et les FDS et permettra de réduire le mouvement des groupes armés et de les contraindre au dialogue qui aboutira à leur désarmement »³⁶.

« Le redéploiement des FDS sur certains sites stratégiques et dans certaines localités sensibles permet de rétablir la liberté de mouvement des personnes et de leurs biens et de mettre fin aux accusations réciproques des communautés par l'entremise des groupes armés »³⁷.

« Les braquages et enlèvements et assassinats sur les routes dans la zone exondée seraient l'œuvre des groupes armés qui exigent que les peuls soient libres de voyager comme les autres ethnies : c'est donc une réaction à la décision de Dana Ambassador de restreindre les déplacements de peuls »³⁸.

b) Mettre fin à la forte prévalence de l'insécurité alimentaire dans les zones où les activités agricoles n'ont pu être pratiquées et reconstruire le cheptel :

D'après un responsable politique du cercle de Koro rencontré à Mopti : Depuis le début de la crise au centre du pays en 2015, certains villages n'ont pu cultiver leurs champs à cause de la présence des hommes de la brousse, et beaucoup d'éleveurs ont perdu tout leur cheptel. C'est ce qui justifie le grand déplacement des populations à la recherche d'un havre de paix et de sécurité alimentaire. Les productions agricole, forestière, animale et piscicole diminuent d'année en année, et cela en rajoute aux risques d'insécurité alimentaire engendrés par l'insécurité. Les premières victimes sont les femmes et enfants dans les camps de réfugiés à Mopti et dans les chefs-lieux de cercle. Certains responsables humanitaires estiment le nombre de Popu-

³⁶ Selon un acteur communautaire rencontré à Mopti

³⁷ Selon un acteur rencontré à Mopti

³⁸ Selon un leader de la communauté peule rencontrée à Mopti

lation Déplacées Internes (PDI) à 331,000 en octobre 2020³⁹. « *Ces populations déplacées et celles restées sur place mais ne pouvant exercer d'activités de production agricole sont à l'origine de la baisse de la production dans leurs zones d'origine. Compte tenu du fait que cette situation dure depuis plus de 5 ans, aucune estimation n'a pu être faite pour donner avec précision la situation de production agricole dans des cercles comme Bandiagara, Bankass et Koro. Les secteurs productifs comme l'agriculture et l'élevage sont durement frappés dans la zone exondée à cause des attaques dans les villages et les enlèvements de bétail et les bœufs de labour.* »⁴⁰ « *Pour pouvoir exercer dans certaines zones sensibles et faciliter l'accès humanitaire, certains acteurs de développement sont obligés de changer d'identité en modifiant leurs pièces d'identité* »⁴¹.

Aujourd'hui, les populations locales ont besoin d'appuis pour la sécurité alimentaire des hommes et des animaux à travers la distribution gratuite des vivres, d'aliment bétail et la création des points d'accès à l'eau potable en toute saison.

c) Créer des emplois pour les jeunes et les femmes afin de vaincre la pauvreté et rompre la chaîne de violences :

Depuis 2015, la précarité des conditions de vie et l'extrême pauvreté des populations locales ont constitué des terreaux fertiles pour le recrutement des nouveaux combattants djihadistes. Le tourisme est d'une importance capitale dans la région de Mopti. Avant 2010, il représentait 25% de l'économie régionale. Mais aujourd'hui c'est tourisme zéro. Les hôtels sont vides, les guides sont partis en Côte d'Ivoire ou ailleurs pour trouver du travail. Ainsi, la possession d'une arme donnant un pouvoir au porteur, beaucoup de jeunes

³⁹ La situation humanitaire au Centre, la réponse, la coordination entre l'assistance humanitaire, la coopération au développement et la consolidation de paix et le renforcement de la cohésion sociale. Johannes van der Klaauw Coordinateur Humanitaire Adjoint/ Colloque sur le Centre organisé par le CERM Bamako, 28 Novembre 2020

⁴⁰ Selon un responsable politique de Koro rencontré à Mopti

⁴¹ Selon un responsable d'OSC rencontré

ont utilisé les armes comme sources de revenus en volant et en tuant les gens. Il est donc indispensable de trouver une alternative pour fournir aux jeunes des opportunités pour avoir des sources de revenus légales. Le recrutement des jeunes locaux dans les forces de sécurité (police territoriale, gendarmerie, etc.) ou dans d'autres domaines de leurs compétences, peut contribuer à l'affaiblissement des groupes armés djihadistes.

d) Adapter les réponses militaires aux menaces locales :

Cette situation met en évidence le dysfonctionnement et/ou l'inefficacité de la chaîne de commandement au sein des FDS. En effet, beaucoup de personnes interviewées aussi bien à Bamako que sur le terrain décrivent la lenteur ou l'absence de réaction des FDS quand elles sont informées des cas d'attaques.

« Plusieurs fois, nous avons appelé les FAMas pour signaler les attaques dans les villages par les groupes armés, c'est le lendemain qu'elles se présentent. Dans tous les cas, quand elles arrivent, les malfaiteurs sont déjà très loin. Et elles disent qu'ils n'avaient pas reçu l'autorisation de bouger ou qu'elles n'avaient de carburant ! Ont-elles vraiment besoin d'autorisation pour faire ce pourquoi elles sont là⁴² ? »

Une réforme est donc nécessaire dans cette chaîne de commandement pour rapprocher le centre de commandement du champ d'actions et donner la priorité aux enfants originaires de la région lors des recrutements et/ou des affectations des FDS dans la perspective de créer une armée régionale constituée en majorité de fils de la région qui bénéficieraient de la confiance des populations locales.

e) Lutter contre la prolifération des ALPC qui alimentent les groupes/ milices d'autodéfense qui constituent une menace pour la cohésion sociale :

« La nature a horreur du vide » dit-on : le vide laissé par les représentants de l'Etat a été vite occupé par les groupes djihadistes qui font leurs lois dans toutes les localités sous leur contrôle. D'autre part, voyant qu'elles sont à la

⁴² Entretien avec un responsable d'OSC de Koro, novembre 2020

merci des groupes armés radicaux qui violent leurs droits (regroupement, habillage, restriction des mouvements, etc.), les communautés ont entrepris de créer des milices à partir de la confrérie des chasseurs avec une grande participation des jeunes pour protéger les populations. Certains groupes armés des chasseurs ont été mis en place avec la complicité du gouvernement⁴³ qui y voyait un moyen de contrer l'avancée des groupes djihadistes qui pratiquent une stratégie de guerre asymétrique en se fondant dans la population. Le constat est que ces groupes d'autodéfense se communautarisent aujourd'hui : groupes d'autodéfense peule, groupes d'autodéfense dogon, groupes d'autodéfense bamanan.

« Nous avons au début, salué la création des groupes armés parfois avec la complicité de l'Etat qui n'a pas les moyens nécessaires pour faire face aux attaques continuelles des djihadistes. Nous pensions que cela pouvait être une porte pour la sortie de crise. Malheureusement force est de reconnaître que tout le monde s'est trompé : quand l'Etat a arrêté son soutien, ces groupes ont exigé le prix de la protection aux populations (vivres, argent, animaux, etc.) et parfois ceux qui refusent sont exposés à des sanctions pouvant aller à la mort. C'est pourquoi beaucoup de personnes ont été abandonnés. Voilà ce que les populations vivent aujourd'hui dans nos villages : ils ne savent plus à quel Saint se vouer : les groupes d'autodéfense ? Les groupes djihadistes ou les FAMAs (qui sont toujours absentes quand on a besoin d'elles)⁴⁴ ? »

Dans les cercles de Bankass et de Koro où les communautés ont signé des pactes de non-agression (sans la participation des représentants de l'Etat), les groupes armés d'autodéfense ont déposé les armes (condition exigée par les groupes armés radicaux) pour permettre aux populations la libre circulation des personnes et de leurs biens dans les localités où le pacte est opérationnel.

⁴³ Entretien, novembre 2020

⁴⁴ Entretien avec un leader communautaire, novembre 2020

f) Revoir le mécanisme de DDR qui encourage les jeunes de s'armer pour être éligible au processus de DDR :

Beaucoup de jeunes de la région utilisent les armes comme moyen facile de gagner de l'argent (vols à mains armés, braquages des véhicules de transport, assassinats ciblés) ou pour pouvoir bénéficier du mécanisme de la DDR. A Mopti, plusieurs groupes de jeunes ex-combattants sont cantonnés à Sévaré, à Soufouroulaye et attendent toujours avec leurs armes d'être intégrés dans le mécanisme du DDR.

« Aujourd'hui dans la région de Mopti, il est facile de se procurer des armes (pistolet automatique, kalachnikov et munitions) très facilement. Les gens sont obligés de posséder des armes pour se protéger »⁴⁵.

Cette problématique de la libre circulation des armes est la cause principale de toutes les exactions, des crimes, des vols et des enlèvements des animaux. Aussi, la région est le creuset de la fabrication artisanale d'armes à feu. La région compterait plus de 100 ateliers de fabrication artisanale d'armes à feu et dont la majorité ne dispose pas d'autorisation de fabrication⁴⁶.

Tirant des leçons de leur situation, les acteurs/trices rencontré(e)s s'indignent du processus du DDR et proposent aussi des solutions d'apaisement dont le désarmement et la lutte contre l'injustice.

« Le programme d'intégration socioprofessionnelle rapide des ex-combattants doit se poursuivre, avec les vrais combattants et non des jeunes envoyés de Bamako⁴⁷ ».

⁴⁵ D'après un acteur rencontré à Mopti, novembre 2020

⁴⁶ Selon une étude « Répertoire des artisans fabricants d'armes à feu au Mali » de la CNLPAL avec l'appui de ECSAP en 2008

⁴⁷ D'après un acteur rencontré à Mopti, novembre 2020

« L'un des besoins prioritaires de sécurité de la région est le désarmement de tous les groupes d'autodéfense et l'établissement d'un dialogue avec les groupes armés djihadistes. Aussi la mal gouvernance qui sévit dans la région avec la pratique des mauvais jugements fait que beaucoup d'éleveurs et d'agriculteurs préfèrent, malgré eux-mêmes, rester avec les islamistes pour être à l'abri de l'injustice qui est une des causes principales de la crise au centre du pays. L'Etat doit donc s'assumer dans la gestion de la sécurité en mettant de l'ordre au sein des FDS et en faisant assainir l'environnement de la justice⁴⁸. »

g) Restaurer la confiance et reconstruire le tissu social au sein et entre les communautés :

« Je n'arrive pas à croire que les dogons soient capables de commettre des atrocités contre les peuls. Non il y a la trahison, il y a la présence d'éléments étrangers ; moi je suis dogon mais parle peul plus que dogon et cela est valable pour beaucoup de dogons. Revenons à nos valeurs ancestrales qui maintenaient l'équilibre social malgré les conflits. Il y a sûrement des gens qui nous utilisent les uns contre les autres. Nous en avons assez de cette situation !!! Pourquoi tout le monde laisse faire ? Les forces étrangères sont là pourquoi alors⁴⁹ ? »

Même au cours de l'étude, dans plusieurs cercles, les gens avaient peur de communiquer avec nous par peur des représailles des groupes djihadistes ou des groupes dits d'autodéfense. Cette attitude des populations est justifiée par des enlèvements, des assassinats des personnes qui ont échangé soit avec les FDS ou même accueilli chez soi les représentants de l'Etat.

⁴⁸ Entretien avec un leader religieux, novembre 2020

⁴⁹ Entretien avec une femme leader dogon de Bankass, novembre 2020

« L'absence de l'autorité de l'Etat, le mauvais comportement de certains éléments des FDS, la corruption, l'impunité, les violations des droits humains et exactions des FDS et représentants de l'Etat et le manque de communication sont, entre autres, les facteurs qui entretiennent l'effritement de la confiance des populations envers les forces armées et de sécurité et les institutions de la justice⁵⁰ ».

Le manque de confiance au sein et entre les communautés constitue un frein à la participation active des communautés et des OSC dans la gestion de la sécurité. Ainsi, le rétablissement de cette confiance entre citoyens et forces armées et de sécurité et les institutions de la justice doit être une priorité du processus de mise en œuvre de la RSS.

h) Adapter le mandat des forces étrangères aux menaces terroristes sur le terrain :

Malgré la présence de toutes les forces de sécurité nationales et étrangères dans la région, la situation sécuritaire se dégrade de jour en jour. Elles n'arrivent pas à anticiper les exactions et atrocités de masse commises par les groupes armés, toute obédience confondue. Beaucoup de personnes rencontrées pensent qu'il y a un grand déficit de communication et de coordination entre ces forces. *« Dites-moi en quoi ces forces sont utiles ? Avant la première attaque du village d'Ogossabou, nous avons informé les FDS sur les mouvements suspects des groupes armés radicaux, et plus grave, Barhkane et la MINUSMA disposent de toutes les technologies pour déceler ce genre de mouvement ; pourtant des centaines de personnes ont été massacrées sauvagement sans que personnes ne lèvent le petit doigt. C'est bien après le départ des assassins que les FDS, la MINUSMA et Barhkane sont venus étaler leur puissance inutile aux yeux de la population éplorée : le médecin après la mort ! »⁵¹*

⁵⁰ D'après un acteur rencontré au cours de l'étude

⁵¹ Cri de cœur d'un responsable local de du cercle Bankass

« Il y a donc un grand besoin voire la nécessité de renforcement et d'amélioration de la coordination des forces d'intervention présentes dans la région, car la population ignore la mission de certaines d'elles et leur attribue de mauvaises intentions. »⁵²

i) Renforcer et légaliser les initiatives locales pour la paix sous l'égide de l'Etat :

La signature des conventions, avec la participation des représentants étatiques, entre parties prenantes des conflits, ont permis aux populations locales d'avoir une liberté de circulation des personnes et de leurs biens (Ténenkou, Djenné). Par contre, une nouvelle tendance de compromis entre les groupes armés djihadistes et les communautés locales des communes des cercles de Bankass et Koro ont quelques particularités qui obligent à des réflexions : les accords de non-agression verbaux établis sans la participation de l'Etat et dont une partie (les groupes d'auto-défense) doit déposer les armes et l'autre partie (groupes armés djihadistes) fait la loi et exige des populations de ne pas collaborer avec les représentants de l'Etat. Donc les populations sont obligées de collaborer avec les forces occupantes contre l'Etat. Cette situation, même si elle permet aux populations locales de vaquer librement à leurs occupations porte les germes d'une révolte avec risque de crimes et atrocités de masse.

L'Etat doit donc tout faire pour prendre à son compte la dynamique de signatures de ces pactes de non-agression, qui se développent entre les acteurs en les rendant officiels (reconnaissance officielle) avant que la coalition entre les populations et les groupes armés ne soit irréversible. Ainsi, un processus d'adossement du processus des conventions de non-agression qui ont le méritent de permettre aux populations de vaquer à leurs occupations doit être entamé sans délai.

⁵² Selon un acteur rencontré à Mopti

Les actions entreprises dans ce sens permettront d'offrir plus de liberté de mouvement et de meilleures perspectives pour les enfants en les sortant de l'environnement des groupes armés qui écument la région depuis 2015. Ces actions sauveront la jeunesse du banditisme armé, de l'exode ou de l'émigration. Dans ce sens, une priorité doit être accordée à la formation de ces jeunes et à la création d'emplois ruraux dans un environnement sécurisé.

j) Rétablir le dialogue entre communautés pour donner espoir à la RSS dans la région :

En l'espace de quelques années, les relations socioculturelles entre dogons et peuls et entre bamanan et peuls se sont détériorées au point que le repli identitaire risque de rendre difficile toute solution de retour au vivre-ensemble qui a toujours caractérisé les liens séculaires. « *La solution à la crise actuelle dans la région ne sera possible que par le dialogue avec toutes les parties prenantes, y compris les groupes armés djihadistes dont il faut chercher à connaître les motifs et les aborder aussi bien sur le fond que sur la forme de la crise. Pour cette raison, il faut un appui en moyens de déplacement pour l'équipe régionale d'appui à la réconciliation et toutes les commissions de réconciliation des cercles de la région* »⁵³.

Il est urgent dans le cadre du processus de mise en œuvre de la RSS de :

- Organiser des rencontres entre les différents acteurs et groupes d'acteurs pour trouver des solutions à la crise actuelle en y invitant les vrais acteurs car le plus souvent ceux qui participent à ces rencontres n'ont pas autorité à décider.
- La communauté internationale doit appuyer le gouvernement malien dans le processus de la restauration de la cohésion sociale à travers le dialogue avec tous les acteurs, y compris les groupes armés radicaux à travers une démarche qui utiliserait des personnes res-

⁵³ Un leader communautaire de Mopti

sources intermédiaires. En effet, il est établi que la région regorge de familles et de notabilités qui peuvent accéder aux responsables des groupes armés et les contraindre à cesser les hostilités. Le gouvernement doit faire une cartographie des différentes zones et chercher à identifier, dans chaque zone, ces familles de notabilités pour les utiliser dans la négociation. Des personnes ressources influentes existent dans toutes les entités socioculturelles (forgerons, griots, marabouts, leaders communautaires) et elles doivent s'impliquer dans toutes les initiatives pour le retour de la paix. Ce sont des leviers sociaux ayant autorité dans la communauté (famille, caste, référence morale, sociale, culturelle ou culturelle) qui existent bel et bien et qu'il faut savoir mobiliser.

k) Renforcement de la participation des communautés et OSC à la gestion de la sécurité :

Plusieurs obstacles ont été cités par rapport à la participation des OSC à la gestion de la sécurité. En général la gestion de la sécurité a toujours été considérée comme un domaine réservé aux forces armées et de sécurité et aux institutions de la justice. La situation de psychose générale, de méfiance entre tous les acteurs et groupes d'acteurs, d'insécurité grandissante sur toutes les voies de communication a compromis la participation des OSC à la gestion des questions de sécurité. Elles peuvent avec beaucoup de précautions faire de la sensibilisation sur les conflits et appuyer la réalisation des activités génératrices de revenus et de distribution des vivres aux nécessiteux.

Afin d'instaurer un environnement sécurisé pour la participation des communautés aux activités de gestion de la sécurité, il est important de :

- Faire une cartographie des zones sensibles et une identification des leaders et donner la priorité à ces zones pour les interventions d'accompagnement et de sécurisation. En effet certaines zones sont plus sensibles que d'autres à cause de la dynamique de populations ou d'activités.

- Poursuivre le programme d'intégration socioprofessionnelle rapide des ex-combattants avec les vrais combattants « et non des jeunes envoyés de Bamako ». Ceci revient à dire qu'il faut réviser le processus de la DDR en mettant l'accent sur le recrutement des enfants des localités concernées.
- Renforcer les structures traditionnelles de médiation, de gestion des conflits et de consolidation de la paix et de la cohésion sociale serait une bonne chose car elles peuvent jouer un grand rôle dans le processus de négociation.
- Appuyer la mise en place au niveau de tous les cercles des commissions locales de gestion de crise composées des leaders d'opinion, de la société civile, des chefs coutumiers (sans les représentants de l'administration et des FDS) et qui pourront agir d'une part auprès des groupes armés et d'autre part auprès de l'administration et des Forces de l'ordre.
- Appuyer la mise en place d'un système de points focaux dans les communes et au niveau des cercles et des relais de sécurité dans chaque village pour la collecte des données sécuritaires à transmettre en temps réels aux FAMAs et à l'administration.
- Créer la police municipale et la lier aux instances des collectivités et villageoises pour palier à la lenteur dans le processus de prise de décision pour le déploiement des FDS : la commune prend en charge toutes dépenses liées à leur fonctionnement en majorant les taxes et impôts.
- Appuyer les communautés ou les OSC à organiser des rencontres de médiation, en réalisant des dialogues intercommunautaires et surtout entre les éleveurs et les agriculteurs et les chasseurs communément appelés les dozos.

CHAPITRE 4

LES DEFIS, CONTRAINTES/ OBSTACLES ET
DIFFICULTES A LA MISE EN ŒUVRE DE
LA RSS DANS LA REGION ET A LA
PARTICIPATION DES COMMUNAUTES
ET OSC DANS LA GOUVERNANCE DE
LA SECURITE LOCALE

4.1 CONSTATS

Les acteurs rencontrés reconnaissent qu'il est important dans le contexte actuel d'associer les populations dans la gestion de la sécurité (élus, leaders locaux, femmes et jeunes) et faire attention au choix de ces personnes par rapport à leur moralité, car la sécurité bien que mission régalienne de l'Etat doit être l'affaire de tous.

Les jeunes et les membres des communautés rencontrés estiment qu'ils ne sont pas consultés pour la prise des décisions concernant la sécurité. Par exemple, les autorités régionales avaient pris la décision d'interdire la circulation des motos dans la région sans aucune information du conseil de la jeunesse alors que ce sont les jeunes qui utilisent le plus ces engins à deux roues pour leurs activités. Cette décision unilatérale n'a pas connu le succès attendu car le conseil régional de la jeunesse ne s'est pas impliqué.

Aussi, on parle de police de proximité et à ce sujet, il y a une faible collaboration entre le conseil régional de la jeunesse alors qu'il constitue un groupe important à prendre en compte pour assurer la sécurité des personnes et de leurs biens.

Le Conseil régional de la jeunesse affirme n'avoir aucune information sur la RSS dans la région et il a juste entendu parler du PSIRC sans jamais avoir été associé aux activités. C'est le même constat au niveau des autres OSC qui reconnaissent qu'au cours des rencontres périodiques sur la sécurité régionale organisées par le gouvernement, on parle de sécurité en général et de la nécessité de la participation de tous, sans faire allusion à la RSS.

Parmi les femmes rencontrées seules 2 ou 3 reconnaissent avoir participé à quelques activités sur la RSS au niveau de la ville de Mopti ; les autres n'en savent rien du tout. Par ailleurs, la majorité des femmes interviewées disent que la sécurité est l'affaire de l'Etat et des hommes. Quelques-unes pensent qu'elles peuvent fournir des informations sur la situation sécuritaire ou sur des personnes ou évènements suspects

Cependant, les responsables des OSC rencontrés estiment que les OSC peuvent organiser des rencontres au niveau des autorités et légitimités tradition-

nelles pour instaurer le dialogue intra et intercommunautaire. Elles peuvent s'impliquer dans la sensibilisation des différents groupes armés pour faire respecter les conventions qui sont parfois violées par les signataires. Elles peuvent partager les informations sur la situation sécuritaire, sur les mouvements et présences de personnes suspectes (difficile pour le moment à cause de l'absence des FDS). Même si les gens se méfient les uns, des autres, il y a un climat de confiance entre les responsables des OSC et les leaders communautaires qui agissent bien souvent ensemble, par exemple, dans la négociation des conventions de non-agression entre les communautés.

Il existe cependant plusieurs défis et obstacles à leur participation.

4.2 Les défis ou obstacles à la mise en œuvre de la RSS et à la participation des communautés et OSC :

La mise en œuvre de la RSS dans la région de Mopti fait face à plusieurs défis que sont les suivants :

Défi 1. Le manque de confiance entre les populations et les FDS

Ce défi est principalement lié aux relations de collaboration entre les communautés, les populations et les FDS autour de la gestion et l'utilisation du « *renseignement* ». « *A chaque fois qu'un membre de la communauté a collaboré avec les FDS en leur communiquant des informations par rapport aux hommes de brousse, il devient la prochaine victime. Ainsi les gens se posent la question de savoir qui a informé ces hommes de brousse. Cette situation a créé un doute entre les populations et les FDS*⁵⁴ ».

Défi 2 : L'absence et la faiblesse de l'autorité de l'Etat sur la majeure partie de la région

« *Il y a juste quelques semaines, la présence des djihadistes a été signalée par les populations avec plus de 80 motos à 60 km de Sévaré et 10 km de Konna. Il n'y a eu aucune réaction de la part des autorités* »⁵⁵.

⁵⁴ Selon une personne du cercle de Bankass interviewée

⁵⁵ Leader local de Konna, cercle de Mopti

« Etant à Mopti, tout le monde le sait, la présence insultante des groupes armés djihadistes juste derrière le fleuve au niveau de la ville de Mopti en face du gouvernorat. Il n'y a aucune réaction des autorités.⁵⁶ »

L'absence de l'autorité de l'Etat dans plusieurs localités contrôlées par les groupes armés aussi bien dans la zone exondée que la zone inondée fait que les populations et les OSC qui sont dans ces zones sont obligées de traiter avec les groupes armés, pour leur propre sécurité. Selon une personne rencontrée à Mopti : *« Tous les différends au sein des communautés sont réglés par les groupes armés qui disposent de tribunaux de première instance, de cour d'appel et même de cour suprême et dont les décisions sur les affaires jugés sont exécutoires et sans appel »⁵⁷.*

Défi 3 : La prolifération des armes de guerre aux mains des populations civiles

« En venant de Bamako, dès que vous dépassez le carrefour de Djenné, toute personne civile que vous rencontrez à motos, porte une arme de guerre en bandoulière. La présence de ces armes constitue un défi énorme à la sécurisation des personnes et de leurs biens.⁵⁸ »

Le grand défi est comment effectuer le retour de l'Etat et de ses services dans toutes les communes de la région, dans des zones où l'Etat n'a aucune autorité sur les populations.

Un autre défi est comment parvenir au désarmement et réinsertion socioéconomique des membres des groupes d'autodéfense/milices qui de plus en plus se transforment en *« groupes de racketage et d'oppression des populations »*.

⁵⁶ Selon un acteur rencontré à Mopti

⁵⁷ Selon une personne rencontrée à Mopti

⁵⁸ Selon une personne rencontrée à Mopti

Défi 4 : Les difficultés de participation des communautés à la gouvernance de la sécurité

Ce défi provient de la grande méfiance entre les populations et au sein des communautés elles-mêmes. On dit à Mopti « *mêmes les murs ont des oreilles* ». Tout le monde se méfie de tout le monde.

Défi 5 : L'amalgame entre peul et djihadiste ou entre dogon/ bambara et dozo

« Le constat est que, les FDS, acculées, font bien souvent de l'amalgame entre les peuls et les djihadistes. Or, tout peul n'est pas djihadiste, d'où un problème de droit de l'homme. Aussi, les groupes armés d'obédience peule n'hésitent pas à attaquer tout dogon ou bambara qu'ils rencontrent en l'assimilant à un dozo⁵⁹ ».

Défi 6 : La généralisation des groupes djihadistes et groupes d'auto-défense sur toute l'étendue de la région et sans aucune réaction ni de l'administration, ni des forces de sécurité.

Ce qui dépasse d'ailleurs tout entendement, c'est la présence des éléments des groupes djihadistes partout et à tous les niveaux et sans aucune réaction ni des autorités, ni des FDS. Sinon comment comprendre⁶⁰ :

- *« Qu'en face de la ville de Mopti, dans les villages qui sont de l'autre côté du fleuve, ce sont les djihadistes qui sévissent ?*
- *Comment comprendre qu'à Fatoma (5 km de Sévaré où se trouvent tous les camps de la MINUSMA, de l'armée, de la garde nationale, les brigades de la gendarmerie, les commissariats de police), ce sont les djihadistes qui font la loi ?*

⁵⁹ Selon un acteur rencontré à Mopti

⁶⁰ Selon un chef coutumier rencontré à Mopti

- *Comment comprendre qu'à Konna (cercle de Mopti) où il y a un camp de l'armée, un camp de la garde nationale et un poste de la gendarmerie et qu'à partir de Timé, un village à 3 Km de là, ce sont les djihadistes qui y font la loi dans toute la commune ?*
- *Comment comprendre que les FDS ne peuvent faire aucun déplacement sur le terrain sans être attaquées par les djihadistes à des points et villages habités par les populations qui ne donnent aucun renseignement et qui n'alertent pas ?*
- *Comment comprendre les attaques continuelles contre les positions des FDS partout dans la région et à tout moment par des colonnes de motos montées par des djihadistes qui traversent des villages et qui ne donnent aucune informations aux FDS sensées être là pour les protéger et les sécuriser ? »*

Défi 7 : Le racketage des populations par les FDS

Il est apparu au cours des rencontres que les populations se plaignent beaucoup du comportement de certains agents des FDS qui au lieu de s'occuper à protéger et sécuriser les populations, ils essaient de tirer le maximum d'elles. « *Quand vous êtes arrêtés au cours des opérations de ratissage organisées par les FDS, si vous avez de l'argent, vous pouvez négocier votre libération* ». ⁶¹

En conclusion, la participation des communautés et des OSC dans la RSS et la gestion de la sécurité locale recommande de reconstruire le climat de confiance entre elles et les autorités administratives, judiciaires sécuritaires de la région. Actuellement, les membres des communautés et les OSC, craignant les représailles des groupes armés, en cas de dénonciation ou de collaboration avec les FDS et les représentants de l'Etat, commencent à s'accommoder avec la présence des groupes armés et milices qui gèrent leur quotidien.

⁶¹ Selon un leader communautaire rencontré à Mopti

CHAPITRE 5

LA PRISE EN COMPTE DES GROUPES
VULNERABLES, DE LA DIMENSION
GENRE/EQUITE DANS LE PROCESSUS DE
MISE EN ŒUVRE DE LA RSS ET LEUR
IMPLICATION DANS LA GESTION DE
LA SECURITE LOCALE

La participation et l'implication des femmes et des jeunes dans les questions de paix et de sécurité dépendent des zones. Toutefois, globalement, les femmes et les jeunes ne sont pas généralement impliqués dans les processus de gestion de la sécurité en qualité de responsables. Dans certaines zones comme dans le cercle de Mopti, on constate que dans toutes les activités concernant la gestion des conflits et donc la gestion de la sécurité ces deux groupes d'acteurs (femmes et jeunes) participent mais avec l'accompagnement des partenaires au développement. Ils ne participent cependant pas aux processus de prise de décision dans les instances régionales. Quant aux personnes déplacées, elles ne sont pas consultées sur les questions de sécurité.

Une femme que nous avons rencontrée nous dit pourtant ceci : « *Nous les femmes, nous avons un rôle important à jouer, car en matière de sécurité, les femmes sont les premières à détecter les comportements et regroupements suspects. Elles peuvent donner les informations si elles sont rassurées qu'elles ne subiront pas de représailles des hommes de la brousse ; d'où la nécessité de la prise en compte de l'aspect genre et de donner des postes de responsabilités aux femmes dans la mise en place des comités de gestion et de prévention des conflits. Les femmes peuvent s'impliquer à travers la sensibilisation, l'éducation de leurs époux et des jeunes qui risquent de se faire enrôler par les djihadistes ou par d'autres groupes à mains armées possédant une fortune mal acquise*⁶² ».

A Djenné, les femmes se sont beaucoup impliquées dans la gestion de la crise. Le comité de suivi de l'accord de paix signé entre les communautés compte beaucoup de femmes. Aussi, il y a eu l'organisation d'un forum sur la paix par les femmes de toutes les communes de Djenné⁶³.

A Tenenkou, la CAFO participe à la coordination des commissions de réconciliation dans le cercle. Aussi, les femmes dans les activités de Laboratoire de paix de l'ONU-Femmes dans les communes de Kareri, Ténenkou, Togré, Kodio, Diondori.

⁶² Selon un leader communautaire rencontré à Mopti

⁶³ Forum a été financé par un partenaire technique et financier, notamment HD

Les femmes ont cependant un rôle à jouer dans la réforme du secteur de la sécurité⁶⁴. En effet :

1. Les femmes de la société civile peuvent promouvoir la sécurité :⁶⁴

Les femmes de la société civile ont des rôles importants à jouer dans la promotion d'une sécurité inclusive et durable. Leur participation est primordiale non seulement parce qu'elles forment au moins la moitié de la population, mais aussi parce que leur engagement rend la communauté plus sûre pour les femmes et les hommes. Enfin, c'est grâce à leur participation que les objectifs fondamentaux de la RSS seront atteints. Cependant, elles vont devoir se battre pour pouvoir participer. L'implication de la société civile dans le processus de RSS ne garantit pas que les femmes en fassent partie. Trop souvent, les processus de la RSS ont tendance à se focaliser sur les budgets et les effectifs au lieu des individus et des communautés. Les expériences distinctes des femmes en matière de conflit et de violence, ainsi que leurs connaissances au sujet des priorités des communautés, peuvent aider le processus de la RSS à véritablement refléter les besoins locaux en matière de sécurité. Les femmes augmentent l'intérêt et le soutien de la communauté envers la RSS. Les femmes exercent une forte influence au sein de leurs réseaux familiaux et communautaires. Inclure les femmes dans la RSS peut aider à apporter de la crédibilité aux nouveaux systèmes et mécanismes de contrôle ainsi qu'à améliorer l'image des institutions du secteur de la sécurité. Les OSC de femmes peuvent fournir des informations essentielles concernant l'impact des programmes et politiques sur les femmes et leurs familles et peuvent aider à la conception et mise en œuvre de processus de consultations communautaires. Par exemple, elles peuvent offrir des suggestions sur les moyens d'accroître le recrutement et la rétention de femmes qualifiées. Les femmes peuvent offrir des formations. Les femmes de la société civile peuvent offrir des formations et autres types de renforcement des capacités pour le personnel du secteur de la sécurité, les responsables des institutions du secteur de la sécurité, les institutions de contrôle, les parlementaires et les journalistes. De telles formations pourraient aborder les thèmes du genre, de la di-

⁶⁴ Guide pour les femmes sur la RÉFORME DU SECTEUR DE LA SÉCURITE : Mégan Bastick et Tobie Whitman (DCAF et The Institute for Inclusive Security) 43 pages

versité et des droits humains. Les femmes possèdent en effet de solides connaissances concernant ces thèmes. En effet :

- **Les femmes assurent la sécurité.** Les femmes peuvent s'allier au secteur de la sécurité afin de fournir des services intégrés. Par exemple, les femmes sont souvent au premier rang quand il s'agit de fournir des services aux victimes de violence, tels qu'un refuge, des conseils juridiques et une assistance médicale et psychologique. Les femmes peuvent aussi aider à la mise en œuvre de la RSS dans leurs communautés et ont été des partenaires essentielles dans certains types de programmes de RSS tels que le désarmement, la démobilisation, la réintégration de combattants et le contrôle des armes dans les communautés.
- **Les femmes augmentent l'intérêt et le soutien de la communauté envers la RSS.** Les femmes exercent une forte influence au sein de leurs réseaux familiaux et communautaires. Inclure les femmes dans la RSS peut aider à apporter de la crédibilité aux nouveaux systèmes et mécanismes de contrôle ainsi qu'à améliorer l'image des institutions du secteur de la sécurité.
- **Les femmes peuvent prendre en charge le processus de contrôle.** Grâce à leur expérience unique des conflits et leurs solides réseaux communautaires, les femmes sont bien positionnées pour engager la responsabilité du secteur de la sécurité. Elles agissent en menant des recherches, des activités de plaidoyer et des campagnes de sensibilisation du public.
- **Les femmes peuvent aider les institutions du secteur de la sécurité à adresser les questions de genre.** De nombreuses institutions du secteur de la sécurité s'engagent à intégrer systématiquement la dimension genre dans leur travail afin que tous les programmes et politiques prennent en compte les besoins et préoccupations particuliers des femmes, hommes, filles et garçons. Afin de mettre en œuvre cette intégration systématique de la dimension genre et s'assurer que leurs politiques et programmes reflètent véritablement les besoins de chaque groupe, les institutions doivent consulter les femmes et les inclure (ainsi que des hommes). Les OSC de femmes peuvent fournir des informa-

tions essentielles concernant l'impact des programmes et politiques sur les femmes et leurs familles et peuvent aider à la conception et mise en œuvre de processus de consultations communautaires. Par exemple, elles peuvent offrir des suggestions sur les moyens d'accroître le recrutement et la rétention de femmes qualifiées.

- **Les femmes peuvent offrir des formations.** Les femmes de la société civile peuvent offrir des formations et autres types de renforcement des capacités pour le personnel du secteur de la sécurité, les responsables des institutions du secteur de la sécurité, les institutions de contrôle, les parlementaires et les journalistes. De telles formations pourraient aborder les thèmes du genre, de la diversité et des droits humains. Les femmes possèdent en effet de solides connaissances concernant ces thèmes.

2. Les femmes travaillant au sein d'institutions du secteur de la sécurité font changer les choses :

Tout comme les femmes de la société civile rendent le secteur de la sécurité plus efficace, les femmes qui travaillent au sein des institutions du secteur de la sécurité aident ces dernières à mieux tenir compte des besoins de toute la communauté. Vous pouvez être inspirée par les rôles que jouent certaines des femmes portant l'uniforme. Vous pouvez également les voir comme des partenaires potentielles. La présence de plus de femmes dans la police peut améliorer la prise en charge de la violence conjugale et sexuelle en particulier. Ces crimes sont parmi ceux les plus répandus dans les sociétés sortant ou non d'un conflit. De même, les femmes traumatisées par des crimes subis pendant un conflit sont souvent réticentes à parler librement à un agent de police.

3. Des normes juridiques prévoient la participation des femmes à la RSS :

Un certain nombre de résolutions, conventions et accords font référence à l'égalité des sexes et à l'implication des femmes dans le secteur de la sécurité. Ces lois, outils et normes établissent des responsabilités spécifiques pour

le secteur de la sécurité et donnent aux femmes le DROIT de participer aux processus de la RSS.

Au niveau national : Beaucoup de pays possèdent des lois nationales sur l'égalité des sexes qui garantissent la participation des femmes dans la vie et les institutions publiques. Ces lois peuvent être des outils utiles pour soutenir l'inclusion des femmes dans les processus de RSS. Certains pays disposent de plans d'actions nationaux sur la violence contre les femmes ou sur la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies, ou bien les deux. Les accords de paix et les constitutions peuvent inclure des quotas pour la participation des femmes dans des organes spécifiques du gouvernement et du secteur de la sécurité. Ces instruments fournissent un cadre dans lequel les institutions du secteur de la sécurité peuvent travailler avec les femmes de la société civile.

Au niveau régional et international : Les lois et instruments régionaux peuvent établir des normes quant à la participation des femmes et à l'amélioration de la prise en charge des besoins des femmes par le secteur de la sécurité. Par exemple, les femmes africaines militantes font souvent référence au Protocole à la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples relatifs aux droits des femmes en Afrique. Un certain nombre d'instruments internationaux primordiaux appuient la participation des femmes, en particulier la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF). Ces instruments reçoivent un soutien global et un grand intérêt et peuvent être utilisés pour évaluer les lois et politiques régionales et nationales.

4. Les femmes sont confrontées à des défis pour leur participation à la RSS :

Les femmes sont bien confrontées à des défis qui ne pas les moindres pour leur participation à la RSS :

- La RSS est souvent considérée comme une question appartenant au domaine de la « *sécurité pure et dure* » qui doit être résolue (en secret) par des « *experts* » (en général des hommes).
- Il est présumé que les femmes ne possèdent aucune compétence en matière de sécurité.

- Beaucoup de politiques et d'examen de sécurité nationale sont axés sur les menaces étrangères contre l'État, au lieu de la sécurité communautaire où les femmes ont tendance à être plus impliquées.
- Les conseillers internationaux et nationaux en matière de RSS ne comprennent pas suffisamment bien l'importance d'une large participation et n'ont pas les compétences nécessaires afin d'impliquer les hommes comme les femmes.
- Les processus de la RSS n'ont souvent pas de budget prévu pour aider à accroître la participation à large échelle des hommes et des femmes.
- Des préoccupations concernant la sécurité personnelle peuvent empêcher les militants de la société civile de faire entendre leur voix.
- Il existe un manque de confiance entre les OSC (en particulier les organisations de femmes) et les institutions du secteur de la sécurité en raison de leurs cultures très différentes.

Bien qu'il y ait encore des défis à relever, l'importance de l'inclusion des femmes dans la RSS est de plus en plus reconnue. Elle est rendue obligatoire par un nombre grandissant de lois et de politiques qui représentent une porte d'entrée pour celles qui veulent participer. De nouveaux plans nationaux d'action pour la mise en œuvre de la résolution 1325 confient la responsabilité de cette inclusion aux gouvernements nationaux où des femmes comme vous ont plus de chances d'avoir une certaine influence. Cela signifie que vous avez la possibilité de participer au remaniement de votre ministère de la Défense, de vos forces armées et de la police et de créer de meilleures structures de sécurité au niveau local et des districts. Vous avez la possibilité d'introduire dans les discussions les besoins quotidiens réels de votre communauté, c'est-à-dire des femmes, hommes, garçons et filles. Jamais auparavant n'y a-t-il eu une telle occasion pour les femmes de la société civile d'aider à créer un secteur de la sécurité plus équitable et responsable. Même si votre pays n'a pas créé de plan d'action ou ne semble pas soutenir ouvertement la participation de la société civile, vous pouvez changer tout cela.

CHAPITRE 6

QUELQUES EXEMPLES DE CAS DE
BONNES PRATIQUES QUI ILLUSTRONT
UNE PARTICIPATION REUSSIE DES OSC
ET DES COMMUNAUTES A LA MISE EN
ŒUVRE DE LA RSS AUX DIFFERENTS
ECHELONS TERRITORIAUX

Au cours des rencontres, plusieurs cas ont été présentés par les participants comme des succès dans la participation des communautés et/ou des OSC dans la gestion de la sécurité locale.

1. Les **brigades de surveillance** assurées par la jeunesse avec l'appui de la communauté assurent la sécurité des personnes et de leurs biens dans les localités de Konna et de Korientzé. A partir d'une certaine heure, aucune personne étrangère ne peut entrer dans la ville sans être contrôlée par les membres de la brigade et accompagnée jusqu'à sa destination. Dans le cadre de la mise en œuvre de la RSS, on peut s'inspirer du mode de fonctionnement de ces brigades de surveillance pour vulgariser l'expérience dans plusieurs villes et villages. Certes plusieurs villes et villages ont tenté cette expérience, mais ils ont été butés aux frais de fonctionnement de ces brigades. Or, dans les deux cas cités, les ressortissants de ces deux villes à Bamako et ailleurs contribuent chacun à sa manière pour motiver les jeunes engagés dans ce processus (qui en envoyant des torches, qui en envoyant des tenues, qui de l'argent !).
2. La mise en place d'un **groupe WhatsApp** pour l'alerte précoce entre les organisations de développement intervenant dans la région. La majorité des organisations de développement qui interviennent dans la région font partie de ce groupe. Les membres du groupe partagent les informations en temps réels et parfois avec des photos et des témoignages. Les informations partagées sont prises en compte et analysées dans la planification des déplacements dans les cercles. Malheureusement, ces informations restent uniquement au niveau des OSC ; elles ne sont pas partagées avec les autorités administratives et les FDS. Car tout le monde a peur des représailles des groupes armés djihadistes qui peuvent « *frapper* » à tout moment et partout.
3. La crise qui a beaucoup secoué le cercle Djenné avec les affrontements meurtriers entre les différentes communautés a été gérée à travers la **signature de conventions de non-agression** entre les communautés peules et les milices dozoz. Ces conventions ont été signées avec la participation des représentants de l'Etat, mais négociée par les organisations de la société civile et des leaders commu-

nautaires locaux et même régionaux. Une association appelée « *Faso Dambé de Mopti* » a participé à ces négociations. Le cercle compte aujourd'hui 4 conventions. Parmi les localités qui ont initié les conventions, on peut donner l'exemple de la convention de Taga (un gros village du cercle qui possède une grande foire hebdomadaire). La convention qui a été signée entre les agriculteurs et les éleveurs (groupes d'autodéfense dozos et groupes armés radicaux) a permis à toutes les communautés, y compris les peulhs de circuler librement. Avant cette convention, aucun peul ne pouvait mettre pied à Taga.

4. Pour la promotion de la participation de la femme à la gestion et la prise de décisions concernant la gestion de la localité, l'ONG ODI Sahel a mis en place des **comités locaux pour l'application de la résolution 1325** et qui sont fonctionnels bien à Ténenkou et à Youwarou.
5. A Bankass, grâce à l'action de certains leaders communautaires, la signature des conventions de non-agression dans plusieurs communes du cercle, même si elles sont verbales pour le moment, permet aux populations de se déplacer librement et de vaquer à leurs occupations. Les milices dozos des communes concernées par les conventions ont accepté de déposer leurs armes. La dynamique est en train de se poursuivre dans d'autres communes. Ces conventions devraient être consolidées à travers les canaux traditionnels de reconnaissance. Au lieu de vouloir une approbation écrite des autorités étatiques, certainement les initiateurs doivent s'appesantir sur les actes sociaux permettant l'appropriation de ces mécanismes (journée commémorative, activités collectives, etc.).
6. A Djenné, l'association Jam de Sofara a été le premier acteur à initier des **rencontres des communautés peulhs, les dozos et les hommes de la brousse** en 2018 pour instaurer la paix. Les 12 communes du cercle de Djenné ont participé au processus financé par HD. Cette concertation a eu un impact sur le climat social dans la zone.
7. La mise en place par l'ONG G-VIVE d'un **réseau de représentation (points focaux)** dans tous les cercles, toutes les communes et même dans la plupart des villages de la région pour renseigner et informer

en temps réels sur tout ce qui se passe dans la région en matière de sécurité. Malheureusement, ces informations récoltées ne sont pas mises à la disposition de qui de droit par peur d'être la future victime. L'initiative montre cependant qu'il est possible, dans le cadre du renseignement, de mettre en place un réseau d'informateurs sous réserve de protéger les acteurs.

8. Actuellement dans le Cercle de Douentza, le chef de village de Douentza organise périodiquement **une réunion des chefs de villages, de quartiers et des personnes ressources** de tout cercle pour débattre des questions de sécurité dans le cercle. C'est ainsi qu'à cette occasion, des animaux qui avaient été enlevés par des groupes armés dozos à des communautés peules leur sont restitués. Aussi cette concertation a permis le retour des habitants du village de Dirimbé qui avaient abandonné leurs terres. Cette initiative contribue à rétablir un climat de confiance entre les communautés.

9. La **mise en place de la commission locale de réconciliation** dans la commune de Kareri dans le cercle de Tenenkou. Cette commission a géré beaucoup conflits inter et intracommunautaires et des crises de confiance entre FDS et populations suite à des affrontements sanglants qui s'étaient produits dans la zone en 2018 et qui avaient fait des dizaines de victimes au sein de la communauté. Exemple : En avril 2016, un conflit opposa les communautés peules et bamanan de la commune rurale de Dioura, cercle de Ténenkou. Il y eut plus d'une dizaine de morts. Ce conflit a trouvé une solution à travers l'implication du gouvernement et la responsabilisation de la commission locale de réconciliation du Kareri.

10. Le HCI de Mopti a initié un travail **de médiation et négociation avec « les acteurs de la brousse »**. Ce travail a commencé par l'identification des interlocuteurs potentiels avec les « *hommes de la brousse* » à Mopti et à l'intérieur de la région et devrait se poursuivre par des négociations. Mais faute de moyens, l'initiative n'a pas pu continuer. Cette initiative, même si elle n'est pas allée jusqu'au bout, montre qu'il est possible de négocier avec les groupes radicaux dits djihadistes. Il reste à identifier au sein de ces groupes les meilleurs interlocuteurs et

d'un autre côté identifier les personnes ressources qui peuvent les aborder.

11. Les **pactes de non-agression signés entre « les hommes de la brousse » et les autorités et légitimités traditionnelles** dans les cercles de Bankass et Koro permettent, au moins, aux populations de se déplacer librement et de mener leurs activités, même s'il s'agit d'accord dans l'Etat sans l'Etat. Il revient à l'Etat de savoir les récupérer pour les pérenniser et en faire des pactes officiels. Les milices dozos des communes concernées par les conventions ont accepté de déposer leurs armes. La dynamique est en train de se poursuivre dans d'autres communes. Ces conventions devraient être consolidées à travers les canaux traditionnels de reconnaissance. Au lieu de vouloir une approbation écrite des autorités étatiques, certainement les initiateurs doivent s'appesantir sur les actes sociaux permettant l'appropriation de ces mécanismes (journée commémorative, activités collectives, etc.).
12. Sur financement du PNUD, les populations de 6 communes de Djenné, ont bénéficié d'un **projet de prévention et lutte contre l'extrémisme violent et le terrorisme** qui a mené des actions de formation, sensibilisation des populations, d'appui des groupements de femmes dans la mise en œuvre des AGR (maraîchage). Le projet été réalisé en 2019 par l'ONG AZHA et le Réseau WANEP Mali dans les communes de Madiama, Sofara, Nemabandenya Kafo, Djenné, Dandougou Fakala et Femaye. Il a mis en confiance les bénéficiaires des activités et montré que, malgré la situation sécuritaire, des actions de développement sont possibles voire nécessaires, surtout à l'endroit des groupes vulnérables comme les femmes et les jeunes.

Il y a dans la région, plusieurs autres petites actions qui ont été mises en œuvre par les communautés elles-mêmes sur leurs propres initiatives ou avec l'appui des OSC pour faire face à la situation d'insécurité dans leurs localités. Malheureusement, la majorité de ces initiatives se font en dehors des autorités de l'Etat généralement absentes des lieux. Si l'on ne prend pas garde et qu'on essaie de les identifier et de les encadrer, à la longue, le fossé de manque de confiance va de plus en plus grandir au risque de se développer un déni de l'autorité de l'Etat difficile à gérer, même en temps de paix.

CHAPITRE 7

PROPOSITIONS ET RECOMMANDATIONS
POUR AMELIORER L'APPROPRIATION ET
LA PARTICIPATION ACTIVE DES
COMMUNAUTES ET DES ORGANISATIONS
DE LA SOCIETE CIVILE A LA RSS ET POUR
LEUR IMPLICATION DANS LA GESTION
DES QUESTIONS DE SECURITE

Au cours de l'étude, plusieurs recommandations ont été faites par les personnes rencontrées à Bamako, comme sur le terrain à Mopti. Ces recommandations peuvent se structurer selon qu'il suit :

7.1 RECOMMANDATIONS POUR UNE MEILLEURE VISIBILITE DE LA RSS ET SON APPROPRIATION PAR LES ACTEURS CONCERNES

- Les personnes rencontrées et qui connaissent le processus de mise en œuvre de la RSS reconnaissent qu'il est important de **revoir le montage institutionnel pour le rendre plus opérationnel en le dotant d'un budget adapté aux ambitions de la réforme.**
- Il est aussi indispensable de **mettre en place une coordination de toutes les interventions qui entrent dans le cadre de la RSS.** Présentement beaucoup de partenaires réalisent des activités qui peuvent et doivent être capitalisées par le commissariat car elles concourent à l'atteinte des objectifs de la RSS au Mali. Exemple : la construction, la réhabilitation des infrastructures de la justice, des FDS et des établissements pénitenciers par la MINUSMA ou l'appui à la mise en place et l'opérationnalisation des comités consultatifs de sécurité dans la région Mopti par le PNUD à travers WANEP Mali et l'ONG AZHAR.
- La participation active et responsable de tous les acteurs et groupes d'acteurs concernés dans la mise en œuvre du processus de la RSS étant une condition de sa réussite, il est crucial qu'ils aient une bonne maîtrise du concept de la RSS *dont l'objectif global est de parvenir à un équilibre entre l'efficacité du secteur de la sécurité et sa légitimité en répondant aux besoins de sécurité de la population*⁶⁵.

⁶⁵ Le Manuel du conseiller RSS, par Emma Skeppström avec la contribution de Frida Gabriellsson Kjäll, Académie Folke Bernadotte ; Agence suédoise pour la paix, la sécurité et le développement 2016

La maîtrise de la RSS passe par :

- La validation de la Stratégie et du plan d'action de la RSS par l'adoption de son décret d'application par le Conseil des Ministres ;
- La dotation du Commissariat à la RSS d'un budget nécessaire à l'atteinte des objectifs fixés (fonctionnement et activités) à tous les niveaux ;
- La mise en place d'une stratégie de communication adaptée aux réalités maliennes ;
- Le renforcement de la participation active des OSC (hommes, femmes et jeunes) à la mise en œuvre du processus de la RSS aux niveaux national, régional, local et communal : cela permettra aux OSC de jouer leurs rôles de contrôle de la mise en œuvre de la RSS (dans la mise en œuvre du processus de la RSS, les questions de sécurité sont liées à la gouvernance, à la transparence et à la redevabilité (nécessité de rendre compte)) ;
- L'identification rapide des besoins de sécurité au niveau local en diligentant les appuis aux organisations de la société civile chargées de conduire ces études ;
- L'identification rapide des besoins de sécurité au niveau local en diligentant les appuis aux organisations de la société civile chargées de conduire ces études ;
- La formation, l'information et la sensibilisation de tous les acteurs et groupes d'acteurs devant s'engager dans la mise en œuvre du processus.

7.2 RECOMMANDATIONS POUR LA PARTICIPATION DES COMMUNAUTÉS A LA GESTION DE LA SECURITE

Pour une meilleure participation des OSC, des communautés dans la mise en œuvre du processus de la RSS, les personnes rencontrées ont donné des

idées qui doivent concourir à une bonne appropriation du processus par les acteurs. Il s'agit de :

- Informer et sensibiliser les populations à tous les niveaux afin qu'elles comprennent le concept de la RSS et quels rôles elles doivent jouer pour l'atteinte des objectifs. Les différents média (TV, radios, presse écrite et autre supports classiques) peuvent être utilisés et les textes traduits en langues locales. La majorité de la population malienne étant analphabète, une priorité doit être donnée à la presse audio et audiovisuelle ;
- Définir de façon démocratique et transparente les critères et conditions de participation aux différents organes de la RSS aux niveaux national, régional, local et communal ;
- Renforcer les capacités et les compétences techniques des communautés dans le domaine de la RSS comme une approche holistique pour la gestion des questions de sécurité humaine, pas seulement celle de l'Etat ;
- Valoriser l'expertise des acteurs dans le processus de la mise en œuvre de la RSS à tous les niveaux.
- Appliquer les principes de bonne gouvernance dans la RSS est un facteur décisif pour l'appropriation du processus par les populations qui n'ont plus confiance aux forces de l'ordre ;
- Restaurer la confiance entre les FDS et les services techniques et les populations. Présentement le constat est amer : les populations ont peur des FDS et ne leur font pas du tout confiance ;
- Redéployer l'Etat et les services techniques dans les localités actuellement occupées par les groupes armés radicaux.

7.3 RECOMMANDATIONS POUR AMÉLIORER L'APPROPRIATION DU PROCESSUS ET PROMOUVOIR L'IMPLICATION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE (POPULATIONS) DANS LA GOUVERNANCE DE LA SÉCURITÉ LOCALE

La RSS est mal connue dans la région par les acteurs en général, et ceux de la société civile en particulier.

Ainsi, lors des rencontres des différents acteurs, plusieurs propositions et recommandations ont été faites afin d'améliorer leur appropriation du processus et promouvoir leur implication dans la gouvernance de la sécurité locale.

A. Niveau de la région, des cercles et des communes :

1. Il s'agit d'abord **d'organiser une campagne d'information et de sensibilisation des populations à tous les niveaux (région, cercles et communes) sur la RSS en langues locales** en utilisant les radios de proximité et à travers des causeries-débats, des conférences, et autres rencontres.
2. Aussi, il faut accélérer la mise en œuvre de la RSS dans la région par **la mise en place et l'opérationnalisation des Comités consultatifs aussi bien au niveau régional que dans les communes** en y associant les communautés et les OSC.
3. Il faut mettre l'accent sur la **participation et la responsabilisation des femmes et des jeunes dans la mise en œuvre du processus de la RSS** en les intégrant dans les instances de gestion des différents dossiers en rapport avec la sécurité aux niveaux région, cercles et communes.
4. Il faut **renforcer la collaboration entre les FDS et les populations en formant les FDS** sur la gestion du renseignement. En effet, les populations récusent une collaboration avec les FDS car à chaque fois qu'elles le font, elles deviennent la cible des groupes armés. Afin de renforcer la confiance entre les FDS et les communautés, un accent doit être mis particulièrement sur les mesures de protection et de

promotion des leaders locaux. Sans ces mesures de protection, les leaders communautaires ne collaboreront pas à hauteur de souhait pour jouer le rôle d'alerte attendu d'eux.

5. Il faut « **bannir le racketage des populations par les FDS** ». En effet, la RSS doit promouvoir un changement de comportements et de mentalités des agents des FDS et des services techniques de l'Etat affectés dans la région. « *Elles doivent savoir qu'elles viennent pour servir le peuple et non se servir du peuple* »⁶⁶.
6. Il faut **impliquer et responsabiliser les leaders des éleveurs, des agriculteurs et des pêcheurs dans les instances de prises de décision** dans le secteur de la sécurité car ils sont les premiers concernés.
7. La **stratégie de DDR doit être menée en même temps que le recrutement** et la priorité doit être donnée aux jeunes ressortissants de la région.
8. La RSS doit développer des **programmes d'accompagnement à la réinsertion socioéconomique des jeunes** à travers la formation, la sensibilisation et l'appui-conseil, sans le lier à la possession d'armes ou la qualité d'être combattant.
9. Renforcer le rôle des autorités traditionnelles dans la gestion de la sécurité.
10. La RSS doit développer des **formations des leaders locaux (y compris les femmes) sur les techniques de la médiation et de la négociation**.
11. Pour réaliser la mobilisation communautaire et l'adhésion citoyenne autour de la RSS, il est important de **faire des investissements collectifs qui réunissent les communautés** (par exemple une adduction d'eau, un centre multifonctionnel pour les femmes). Ainsi il sera facile de faire des séances de sensibilisation et d'information sur le processus de mise en œuvre de la RSS.

⁶⁶ Selon un acteur rencontré

12. En fin un processus comme la RSS ne peut se mettre en œuvre sans les moyens, il faut **mettre les moyens financiers et matériels nécessaires à la disposition des autorités régionales, locale, communales et des OSC** pour des programmes sectoriels concernés par la mise en œuvre du processus de la RSS.
13. Dans le processus, les OSC et les communautés peuvent faire beaucoup d'actions en faveur de la paix et la cohésion sociale à condition qu'elles travaillent dans un environnement sécurisé. Pour cela, il faut **organiser des actions de renforcement des capacités des leaders communautaires en techniques de médiation, de négociation, en leadership et plaidoyer.**

B. Niveau national :

Au niveau du montage et ancrage institutionnel :

Il est donc crucial de **rattacher définitivement le Commissariat à la RSS soit à la Primature, soit à la Présidence** et veiller à la stabilité des responsables au niveau du Commissariat : Selon un interviewé : *« Le Commissariat à la RSS était jusqu'à présent rattaché au Ministère de la paix et la réconciliation, alors que compte tenu de son ampleur et de son importance, il doit être au niveau de la présidence ou de la primature. D'où une méconnaissance même du mécanisme de mise en œuvre de la RSS ou peut-être une méprise de son importance ».*

7.4 RENDRE RÉELLE LA VOLONTÉ POLITIQUE DU GOUVERNEMENT EN FAVEUR DE LA RSS :

Pour afficher la volonté politique et l'engagement des plus hautes autorités pour le changement, il est indispensable de :

1. Revoir la composition du CNRSS en y intégrant la représentation suffisante des OSC, cela pourra renforcer l'acceptation et l'appropriation du processus par les communautés.

2. Revoir la représentation de la Société Civile au niveau du Commissariat (dans les différentes cellules) si on veut qu'elle joue un rôle actif dans le processus.
3. Revoir la composition des Comités Consultatifs de Sécurité qui est hétéroclite sinon il sera très difficile de les faire fonctionner efficacement.
4. Revoir la composition de la RSS en insérant la commission DDR.
5. Rattacher au Commissariat à la RSS, tous les projets et programmes liés à la gestion de la sécurité ou pouvant avoir un impact sur la sécurité des hommes et de leurs biens (par exemple : le PSIRC dans la région de Mopti, la gestion de la pandémie COVID-19 qui touche directement à la sécurité.
6. Elargir le champ d'action de la RSS à tous les domaines devant assurer la sécurité globale, la sécurité humaine.
7. Renforcer et légitimer la capacité de leadership du Commissariat à la RSS, de vaincre les résistances liées aux habitudes et aux intérêts, de dissiper les doutes et de fédérer toutes les composantes de la société vers la réalisation du changement souhaité.
8. La RSS est un processus inclusif et participatif ; son appropriation nationale exige la participation et la responsabilisation des acteurs non étatiques dans la gouvernance de la réforme du secteur de la sécurité.
9. L'Etat doit prendre ses responsabilités face à la situation des populations qui sont obligés de signer des accords pour leur permettre de subsister. Pour cela, il faut considérer les accords locaux comme alternatives ou opportunités pour l'Etat dans le cadre des recommandations du DNI.
10. La participation et la responsabilisation de la société civile nationale dans la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation issue du processus d'Alger sur la base de la sincérité et de la bonne foi de toutes les parties impliquées.

- 11.** Mettre en place et animer un cadre de coordination de toutes les interventions en matière de sécurité (interventions menées par les PTFS, les ONGS internationales, les institutions de l'ONU, la MINUSMA).
- 12.** Le Commissariat à la RSS doit assurer la coordination des mécanismes traditionnels de prévention et de gestion des conflits.
- 13.** Impliquer la société civile dans le suivi-évaluation des activités du Commissariat à la RSS et veiller à l'application de tous les principes de la bonne gouvernance dans la mise en œuvre de la RSS.
- 14.** La démarche doit privilégier la mobilisation des ressources nécessaires à la réalisation du plan stratégique et l'appropriation du processus par les parties concernées.
- 15.** Renforcer la communication sur la RSS à travers la responsabilisation de la société civile et une bonne coordination des interventions en matière de sécurité pour en grande partie résoudre les difficultés liées à la visibilité et l'appropriation du processus de la RSS.

■ CONCLUSION

Le Commissariat à la RSS a besoin de la volonté politique du gouvernement et l'engagement des hautes autorités du pays pour satisfaire les attentes des populations en matière de sécurité. Cet engagement doit se traduire par l'adoption d'un budget conséquent pour la mise en œuvre du plan d'action de la RSS au niveau de toutes les dimensions de la sécurité humaine.

En outre les points suivants doivent servir de balises pour orienter les actions de la RSS :

1. La RSS reste une réforme verticale : or pour augmenter sa visibilité elle se doit de développer et renforcer la prise en compte des initiatives développées par les autres départements et acteurs sur le terrain. En effet, plusieurs initiatives sont mises par les partenaires nationaux et internationaux en œuvre sans qu'un lien soit établi avec la RSS.
2. La RSS est méconnue des acteurs, même étatiques, à l'échelle régionale et locale : Elle doit par conséquent développer les actions de communication.
3. Les acteurs locaux (OSC dans ses différentes dimensions) ne sont pas pris en compte ni dans les organes de gestion de la RSS ni dans les initiatives étatiques locales de mise en œuvre de la RSS : Certes, il est prévu que dans les cellules, des représentants d'OSC soient désignés par les responsables d'exécutifs de toutes les régions. Le manque de moyens rend difficile l'effectivité de cette mesure.
4. Le rôle dédié aux OSC par les acteurs étatiques est généralement celui de l'information et de la sensibilisation : Elles doivent pouvoir aller au-delà et participer aux prises de décision sur la gouvernance de la sécurité locale.
5. Les groupes armés foisonnent dans la région et posent la problématique de détermination des acteurs de la RSS.

- 6.** La RSS n'est pas financée sur ressources internes posant ainsi la problématique de l'appropriation et la nécessité de la matérialisation de la volonté politique du gouvernement.
- 7.** Plusieurs initiatives locales ne sont pas partagées avec les autorités administratives et les FDS par les acteurs de la SC et humanitaires pour raison d'insécurité.
- 8.** Les femmes et les jeunes jouent des rôles majeurs dans les initiatives locales de paix.
- 9.** Les conventions de non-agression doivent se faire sous l'égide de l'Etat ; elles doivent être codifiées et validées par les autorités compétentes en la matière.
- 10.** La mauvaise distribution de la justice alimente l'insécurité et compromet tous les efforts pour la consolidation de la paix et la cohésion sociale.
- 11.** Les possibilités de négociation avec les groupes radicaux existent au niveau local et peuvent contribuer à la résolution définitive de la crise. Il reste à trouver les meilleurs leviers au niveau communautaire comme intermédiaires entre l'Etat et ces groupes.
- 12.** Les besoins de reconstitution du tissu social sont encore forts malgré le manque de confiance entre communautés aggravé par la peur des groupes djihadistes.
- 13.** La présence de l'Etat à travers une occupation stratégique du terrain et une meilleure collaboration avec les populations est une condition indispensable au retour de la paix ; cette présence doit garantir la sécurité humaine des populations, c'est-à-dire garantir leur sécurité physique et satisfaire leurs besoins sociaux de base.
- 14.** La mise en place des mesures de protection et de promotion des leaders locaux et des sources d'information, sans lesquelles, il n'y aura pas de collaboration sincère entre communautés et FDS

- 15.** Le recrutement local dans le processus DDR et autres opportunités pour donner aux femmes et aux jeunes plus de perspectives d'emploi.
- 16.** Accélération du processus de DDR pour réduire la circulation des armes légères aux mains des populations civiles.
- 17.** L'identification et le renforcement des mécanismes locaux permettant de renforcer la cohabitation pacifique entre éleveurs et agriculteurs et traiter la question du pastoralisme sur les mêmes pieds d'égalité que les questions agricoles et urbaines.
- 18.** L'intégration de l'enseignement coranique au système éducatif national à travers la réforme de l'école coranique afin de donner à ceux qui suivent ce cursus un avenir professionnel.
- 19.** La mise en place des commissions d'enquête indépendantes, autonomes, dotées de moyens pour enquêter sur les exactions et crimes commis depuis 2012 par les forces de sécurité, particulièrement à l'encontre des communautés peules. Cela pourra rétablir et renforcer la confiance entre l'Etat et ces communautés.
- 20.** Le développement et mise en œuvre d'une démarche stratégique et participative pour désarmer les milices et groupes d'autodéfense.

ANNEXES

ANNEXE 1 : LISTE DES ACTEURS RENCONTRES

1. ACTEURS RENCONTRES A BAMAKO

STRUCTURES	PRENOM ET NOM	FONCTION / ACTIVITE
COMMISSARIAT RSS (en focus groupe)	1. Colonel Major Philippe Sangaré	Commissaire par intérim
	2. Al Maamoun Baba Lamine KEITA	Coordinateur
	3. Mohamed TF Maïga	
	4. Mahamadou Abdoul Aziz	
	5. Aliou I. Sylla	
	6. Soungalo Togola	Secrétaire Permanent
CNDH	7. Filifing Diakité	
MINUSMA SECTION RSS/DDR	8. Paul YOUNELE	Administrateur RSS
WANEP	9. Mahamady Togola	Coordinateur National
PEA	10. Lamine Coulibaly	Secrétaire Permanent
DCAF	11. Boubacar Théra	Chargé de programme et Coordinateur Résident par intérim
IMRAP	12. Alassane Niambélé	Directeur exécutif
	13. Mahamadou Maguiraga	
Association Dèmè So	14. Diakaria Traoré	Assistant au Coordinateur Accès à la Justice

2. ACTEURS RENCONTRES AU CHEF LIEU DE REGION MOPTI

STRUCTURES	PRENOM ET NOM	FONCTION /ACTIVITE
Acteurs institutionnels		
Gouvernorat	1. Kantara Diawara	Directeur de Cabinet
Conseil régional	2. Abdoulaye Garba MAIGA	Président
Equipe régional d'appui à la réconciliation	3. Aly KAMPO	Chef d'équipe
Justice	4. Mamoudou TIMBO	Premier président de la cour d'appel
Conseil national de démobilisation, désarmement et réinsertion - CNDDR	5. Hamsala BOCOUM	Conseiller
Commission nationale de défense des droits de l'homme CNDH	6. Nouhoun Koné	Représentant régional
Direction police	7. Boubacar Sidiki Fané	Commissaire divisionnaire
MINUSMA DDR/RSS	8. Gata BA	Adjoint team leader RSS/DDR
OCHA	9. Sidi Mohamed Handane	Chargé des Affaires Humanitaires
Acteurs de la société civile et communautés		
Coordination régionale de la société civile-CRSC	10. Tata Touré	Présidente
ONG Delta survie	11. Ibrahima Sankaré	Secrétaire général
ONG NEF	12. Yamadou Diallo	Coordinateur des Programmes
IMRAP	13. Lucie Bello	Coordinatrices des Projets
WANEP	14. Lassina DEBA	Point Focal de WANEP Mali

Défis et besoins sécuritaires locaux à Mopti :
de la participation des OSC et des populations dans le processus
de réforme du secteur de la sécurité

STRUCTURES	PRENOM ET NOM	FONCTION /ACTIVITE
Groupe Vaincre les infections par la vulgarisation et l'éducation G-VIVE	15. Abba KASSAMBARA	Coordinateur
Association malienne pour la survie au sahel - AMSS	16. Mamadou COULIBALY	Assistant protection
THINK PEACE	17. Thierno Diallo	Coordinateur Communautaire
Réseau des femmes engagées de Mopti (en focus groupes de 5 femmes)	18. Madame TRAORE Hawa KOITA	Présidente
	19. Fatimata Touré	Secrétaire aux conflits
	20. Mariam Djiguiba	Secrétaire administrative adjointe
	21. Djeneba Sissoko	Membre
	22. Fatoumata Kéïta	Membre
Coordination des associations et organisations féminines - CAFO	23. Amina KANTA	Présidente
Conseil régional de la jeunesse	24. Modibo Traoré	Président
Tabital pulaaku	25. Hamsala BOCOUM	Président régional
Guina Dogon	26. Aniessa Dara	Président
Autorités coutumières et religieuses	27. Boukary Touré	Coordinateur des chefs de villages et quartiers de la région de Mopti
	28. Ibrahim KAMPO	Chef de village de Konna
	29. Gaoussou Kané	Haut conseil islamique
Association des fabricants d'armes de la région	30. Abdoulaye DIARRA	Membre
	31. Déday CISSE	Secrétaire général
Groupes d'autodéfense peulhs	32. Aly BOLY	Coordinateur régional
Associations communale des pêcheurs de Konna	33. Boubacar KEMESSO	Coordinateur
Elus local	34. Demba SAMOUKA	Conseiller communal Konna

3. ACTEURS INTERVIEWES DANS LES CERCLES

CERCLES	PRENOM ET NOM	FONCTION /ACTIVITE
BANDIAGARA	1. Madame Guindo Fifi TEMBELY	Coordnatrice locale de la société civile
	2. Mamadou SAGARA	Président local G-VIVE et Consultant
	3. Aly Dolo	Maire de la commune rurale Sangha
BANKASS	4. Aly Guindo	Coordinateur local de la société civile
	5. Amadou Yaro	Président du Conseil de Cercle
	6. Daouda Togo	Premier adjoint au Maire de Dialassagou
	7. Abdoulaye Yaro	Chambre d'Agriculture de Bankass
	8. Fanta Ouologuem	Présidente CAFO de Dialassagou
DOUENTZA	9. Mme GUINDO Diara Cissé	Promotion féminine Bankass
	10. Amadou GNALIBOULY	Coordinateur local de la société civile
	11. Modibo KONE	Cadre de l'éducation
	12. Oumar Coulibaly	Académie d'enseignement de Douentza
	13. Saydou samba DICKO	Gestionnaire de l'Inter Collectivité du Sourou
	14. Aminata Sagara	Présidente de l'Association Mère Elève Enfant de Douentza
	15. Bassoma Issabré	Présidente CAFO de Douentza
	16. Aïssata Cissé	Jeune chambre Internationale
DJENNE	17. Aïssata Ouédraogo	Présidente de l'Association des Elèves et Etudiants Ressortissants du Cercle de Douentza
	18. Aïssata Hassane Cissé	Présidente de l'Alliance pour la veille Citoyenne
	19. Boubacar SAMOUNOU	Focus groupe autour du Coordinateur Plocal de la société civile
	20. Hama BA	
	21. Hamadoun WAIGALO	
	22. Oumar BELEM	
	23. Bocar GANO	
	24. Oumar SOW	Président local G-VIVE, membre du CLSC

Défis et besoins sécuritaires locaux à Mopti :
de la participation des OSC et des populations dans le processus
de réforme du secteur de la sécurité

	25. Amadou Diallo	Secrétaire général de l'Association Jam de Sofara
	26. Ladjji Korobara	Haut conseil islamique
	27. Alpha Moye Samassé	Maire de la Commune de Djenné
	28. Aminata Nientao	Secrétaire administrative Réseau Benkadi de Djenné
KORO	29. Yaya BAMADIO	Coordinateur local de la société civile
	30. Youssouf AYA	Président local G-VIVE
	31. Ansama Robert Togo	Maire de la commune rurale de Pel Maoudé
	32. Aboye Djimdé	Président du conseil communal de la jeunesse
	33. Antoine Tessougué	Président Club de Lecture et d'Echanges (CLE)
	34. Djénéba Tessougué	Secrétaire générale CAFO de Koro
TENENKOU	35. Oumar CISSE	Coordinateur local de la société civile
	36. Bara SOW	Président local G-VIVE, Chefferie traditionnelle
	37. Alassé Traoré	Premier Conseiller du chef de village de Dioura Commune rurale de Kareri
	38. Allaye Cissé	Maire de la commune de Ténenkou
	39. Hamadoun Komou	Chef de Projet Gouvernance
	40. Hamidou SANOU	Chef d'antenne AMPRODE/SAHEL du cercle de Ténenkou
	41. Dembourou Macinanké	Président du RECOTRAD de Ténenkou
	42. Oumou Haïdara	Vice-présidente CAFO de Ténenkou
	43. Djeneba Cissé	Présidente de l'Association Djipoulé, Femme Leader Ténenkou
YOUWAROU	44. Amadou TRAORE	Coordinateur local de la société civile
	45. Kambé KORNIO	Enseignant à la retraite, personne ressource
	46. Barou SONFOUNTERA	Président Conseil local de la jeunesse
	47. Hassane Kaya	Personne ressource ressortissant de Sobé, Commune de Deboye

ANALYSE : Qu'il s'agisse du chef-lieu de région ou des cercles, la priorité a été donnée aux organisations de la société civile et aux membres de la communauté. Si dans le chef-lieu de région, les acteurs ont été rencontrés physiquement, pour les cercles, il s'agit d'appels téléphoniques après identification des acteurs. Dans quelques cas, nous avons pu rencontrer certains acteurs des cercles en déplacement à Mopti et même à Bamako.

ANNEXE 2 : LISTE DES PRINCIPAUX DOCUMENTS ET OUVRAGES CONSULTÉS

1. Analyse locale des dynamiques de conflit et de résilience dans la zone de Koro-Bankass ; Région de Mopti, Mali : Portraits Croisés, Juin 2017 ; IMRAP et Interpeace
2. Cartographie du soutien de la communauté internationale en matière de sécurité et de justice au Mali ; Rapport final - Février 2017re - Centre genevois pour le contrôle démocratique des forces armées (Geneva Centre for the Democratic Control of Armed Forces) ; Equipe internationale de conseil au secteur de la sécurité (International Security Sector Advisory Team)
3. CODE DE CONDUITE DES FORCES ARMÉES ET DE SÉCURITÉ DU MALI
4. Décret No 2016 - 0401 /P-RM du 09 juin 2016 fixant le cadre institutionnel de la réforme du secteur de la sécurité
5. Défis, enjeux et perspectives du processus de réforme du secteur de la sécurité (rss) au Mali : atelier CASMAP/MAECI sur les enjeux sécuritaires au sahel, Bamako, 26 /09 /2018 - Mohamed T. F. MAIGA, docteur en science politique, conseiller des affaires étrangères en service au commissariat à la réforme du secteur de la sécurité
6. GENRE ET SÉCURITÉ AU MALI : état des lieux et nouvelles perspectives, de Fatimata Dicko-Zouboye et Kadidia Sangaré-Coulibaly - Le programme Gouvernance partagée de la sécurité et de la paix (PGPSP) et le Centre pour la sécurité, le développement et l'état du droit (DCAF)
7. Gouvernance partagée de la sécurité et de la paix : L'expérience Malienne : Dr Zeini MOULAYE / IGP Mahamadou NIAKATÉ, Février 2012, Friedrich-Ebert-Stiftung (Fondation Friedrich Ebert) (FES)
8. Guide pour les femmes sur la RÉFORME DU SECTEUR DE LA SÉCURITE : Mégan Bastick et Tobie Whitman (DCAF et The Institute for Inclusive Security) 43 pages

- 9.** JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE DU MALI : Numéro 32 du 11 Août 2017
- 10.** L'architecture institutionnelle de paix et de sécurité en Afrique de l'Ouest : ASSN (African Security Sector Network), Août 2020 - Bagayoko Niagalé avec Ba Mouhamadou Moustapha
- 11.** La refondation du secteur de sécurité au Mali : les défis de la reconstruction : Contribution du Professeur Kissima GAKOU, Maître de conférences Université des Sciences Juridiques et Politiques de Bamako, Avril 2016
- 12.** La Réforme du Secteur de la Sécurité, entre Bureaucratie et Stratégie : Aline Leboeuf Avril 2014 - Laboratoire de Recherche sur la Défense (IFRI)
- 13.** La stabilité du Mali, tributaire du succès de la réforme du secteur de la sécurité. Cas de la ville de Gao, Août 2017 ; Abdourhamane Dicko - Friedrich-Ebert-Stiftung (Fondation Friedrich Ebert) (FES)
- 14.** Le genre et le secteur de la sécurité : Une étude de la Police nationale, de la Protection civile, des Forces armées et de sécurité, du système judiciaire et des services pénitentiaires au Mali : Veerle Triquet et Lorraine Serrano (éd.) - Centre genevois pour le contrôle démocratique des forces armées (Geneva Centre for the Democratic Control of Armed Forces)
- 15.** Le Mali à la croisée des chemins : Les artisans de la paix parlent des causes du conflit violent et des perspectives de paix ; Juillet 2018, Peace Direct
- 16.** Le processus de réforme du secteur de La sécurité au Mali ; Un rapport du projet Stabiliser le Mali, FÉVRIER 2018 ; Niagalé Bagayoko - Centre Franco-Paix en résolution des conflits et missions de paix
- 17.** Loi N°2015-008 du 5 mars 2015 portant LOPM 2015-2019

- 18.** Loi N°2017-029 du 14 juillet 2017-Loi de programmation relative à la sécurité intérieure pour les années 2017-2021- Loi-programmation-sécurité intérieure : Richard Reeve, Directeur Général de l'Oxford Research Group.
- 19.** Magazine MALITRIBUNE N° 001 • Juin 2020, Mots introductifs du Commissaire à la Réforme du Secteur de la Sécurité, Général de Division M'Bemba Moussa KEITA, Commandeur de l'Ordre National
- 20.** Réforme du secteur de la sécurité au Mali : les insuffisances d'une réforme mal inspirée : Communication au colloque inaugural « dynamiques régionales de paix et de sécurité en Afrique de l'Ouest » ; Accra (Ghana), le 28-29-30 avril 2014 ; Kofi Annan International Peacekeeping Training Center (KAIPTC) ; Organisé par l'Institut de l'Afrique de l'Ouest, Center for European Integration Studies, Université du Québec à Montréal - Présenté par Dr. Kalilou Sidibé, Université des Sciences Juridiques et Politiques de Bamako
- 21.** Renforcement de la confiance entre les populations civiles et les forces de défense et de sécurité : diagnostic et solutions pour une paix durable au mali ; Juin 2016 ; IMRAP et Interpeace
- 22.** Vers un code de conduite pour les forces armées et de sécurité en Afrique : occasions et défis : Document d'orientation politique ; Adedeji Ebo, Genève, mars 2005 - Centre genevois pour le contrôle démocratique des forces armées (Geneva Centre for the Democratic Control of Armed Forces)
- 23.** Projet de stratégie nationale de réforme du secteur de la sécurité au Mali : adopté le 3 septembre 2019 - Commissariat à la réforme du secteur de la sécurité
- 24.** Projet de plan d'actions de mise en œuvre de la stratégie nationale de réforme du secteur de la sécurité - pour la période 2019-2021 commissariat a la réforme du secteur de la sécurité
- 25.** Fiche de présentation du projet de mise en place des comités consultatifs de sécurité dans les régions de Mopti, Gao et Ménaka – WANEP 2020

ANNEXE 3 : LES OUTILS DE COLLECTE UTILISES

1. OUTIL DE RECHERCHE AUPRES DES STRUCTURES A BAMAKO GUIDE

I. IDENTIFICATION DES PERSONNES RENCONTREES :

INFORMATIONS SUR L'ENQUÊTÉ	
Prénom et Nom :	
Structure :	
Position/Poste/activité :	
N° Tel, Email :	
Autres	

II. QUESTIONS D'ENTRETIEN

STRUCTURE A RENCONTRER	OBJET DE RENCONTRE (questions)	REPONSES
<p>Le commissariat à la RSS</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Recherche de différents documents sur la RSS (Différents décrets de création, Plan d'action, document de stratégie, différents rapports sur les activités réalisées) • Le montage institutionnel • L'état des lieux de la mise en œuvre de la RSS : niveaux national, régional et communal (réussites et échecs) • Les contraintes/difficultés et défis pour la mise en œuvre de la RSS • Indication sur des structures/personnes intéressantes à rencontrer à Bamako : <ul style="list-style-type: none"> - Institutions membres des cellules, - Partenaires d'appui - OSC membres des cellules et autres OSC parties prenantes de la mise en œuvre - Dans la région de Mopti - Niveau administratifs - Niveau partenaires - OSC membres des cellules et autres OSC parties prenantes de la mise en œuvre - Autres (personnes ressources) • Formes et besoins de participation des communautés et des OSC pour la mise en œuvre de la RSS: • Autres types d'informations des régions dont vous avez besoin dans le cadre de la mise en œuvre de la RSS • Relation avec la justice et l'administration territoriales 	

STRUCTURE A RENCONTRER	OBJET DE RENCONTRE (questions)	REponses
Les OSC membres de la CNRSS (des cellules : AMM)	<ul style="list-style-type: none"> • Etat des lieux de la mise en œuvre de la RSS • Etat de leur participation en tant que membre de la CNRSS (les trois cellules) • Recommandations pour la réussite de RSS 	•
Les OSC parties prenantes de la mise en œuvre de la RSS (NDI - CONASCIPAL - WANEP - DEMESO - ARGA - IMRAP et autres à confirmer),	<ul style="list-style-type: none"> • Etat des lieux de la mise en œuvre de la RSS • Etat de leur participation aux activités de la RSS • Indication de structures et de personnes à rencontrer à Mopti • Ouvrages, rapports et documents à recommander 	•
Les partenaires : (MINUSMA,.....)	<ul style="list-style-type: none"> • Etat des lieux de la mise en œuvre de la RSS • Etat des lieux des appuis apportés à la mise en œuvre de la RSS (niveaux national et niveau régional) • Structures à rencontrer à Mopti • Ouvrages, rapports et documents à recommander 	•

2. OUTIL GENERAL DE RENCONTRES DES ACTEURS AU NIVEAU REGIONAL A MOPTI

I. RAPPEL DES OBJECTIFS DE LA MISSION :

II. IDENTIFICATION DES PERSONNES A RENCONTRER AU NIVEAU DE LA REGION (chef-lieu de région, cercles et communes)

INFORMATIONS SUR L'ENQUÊTÉ			
Localité :	Région :	Cercle :	Commune :
Prénom et Nom :			
Structure :			
Position/Poste activité :			
N° Tel, Email :			

III. QUESTIONS DE RECHERCHE ET DE DISCUSSIONS POUR COLLECTER LES INFORMATIONS

Le présent questionnaire est général et comprend 6 parties. Dans son administration, les questions seront sélectionnées en fonction de la catégorie de l'acteur à interviewer :

PARTIE I : ETAT DES LIEUX DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA RSS AU NIVEAU DE LA REGION

- 1.1** Que connaissez-vous du processus de la RSS au Mali en général / dans votre région en particulier ?
- 1.2** Comment appréciez-vous le processus de sa mise en œuvre dans la région en particulier?
- 1.3** Que connaissez-vous du montage institutionnel prévu pour sa mise en œuvre dans votre région (niveau région et niveau communal) ?
- 1.4** Savez-vous si des actions ont été réalisées dans la région/cercles/communes dans le domaine du renforcement de la gouvernance de la sécurité, la réforme du système judiciaire et/ou la réforme du système pénitentier ? (Plaisir cocher les cases retenues dans la liste suivante)
 - a.** Création/réhabilitation des services de la justice
 - b.** Etablissement Pénitentiaires, construits, réhabilités et sécurisés
 - c.** Création des antennes du pôle judiciaire spécialisé dans la région de Mopti
 - d.** Les acteurs de la justice et des forces de défense et de sécurité sont plus respectueux du concept genre
 - e.** Vulgarisation de la loi 2015-052 et de la Résolutions 1325 et son plan d'actions national ainsi que les autres résolutions connexes

- f. Adoption du décret sur les conditions d'attribution de grade, d'avancement et de fonction de commandement des ex-combattants
 - g. Intégration des anciens éléments des corps constitués de l'Etat y compris les FDS
 - h. Renforcement des capacités des FDS en infrastructures et équipement
 - i. Suivi de la mise en œuvre du PSIRC dans la région
 - j. Renforcement de la lutte contre les armes légères et de petit calibre dans la région
 - k. Réalisation de la cartographie de l'ensemble des initiatives dans le domaine du Secteur de la Sécurité dans la région
 - l. Mise en place des Comités Consultatifs de Sécurité (niveau régional et communal)
 - m. Elaboration de la vision malienne du concept de Police de proximité
 - n. Rétablissement des relations de confiance entre les populations et les FDS
 - o. Formation des FDS en Droit International Humanitaire (DIH)
 - p. Exploitation des opportunités économiques par la création d'activités génératrices de revenus au profit des jeunes et des femmes et autres couches vulnérables dans les zones de conflit
 - q. Autres à préciser :
- 1.5** Quels sont les résultats en matière de renforcement de la sécurité au niveau régional et local ?
- 1.6** Quels sont les acteurs et groupes d'acteurs impliqués dans la mise en œuvre de la RSS aux niveaux régional/local/communal ?

- 1.7** Comment ces différents acteurs et groupes d'acteurs ont-ils participé au processus de la RSS depuis son démarrage ?
- 1.8** Quelles sont les mesures stratégiques prises au niveau régional/ cercles/communes pour que la RSS soit bien appropriée par tous les acteurs et groupes d'acteurs ?
- 1.9** Quels sont les principaux résultats ou chantiers de la RSS dans la région/cercle/commune depuis son démarrage ?
- 1.10** Quels sont les principales activités qui ont impliqué les acteurs de la société civile ou les communautés depuis son démarrage ?
- 1.11** Selon vous le montage actuel de la RSS et sa stratégie de mise en œuvre permettront-ils d'instaurer la quiétude et la paix au niveau de la région ?

PARTIE II : LES BESOINS SECURITAIRES DES POPULATIONS ET ORGANISATIONS DE LA SOCIETE CIVILE

- 2.1** Quels sont les besoins sécuritaires dans votre localité (région/cercle/commune) ?
- 2.2** Face à la situation sécuritaire dans votre région/cercle/commune, quels sont à votre avis les réponses à apporter et par qui ?
- 2.3** Comment ces besoins sont-ils actuellement gérés par les institutions de sécurité ?
- 2.4** Comment pensez-vous que la RSS peut prendre en charge de manière satisfaisante ces besoins sécuritaires ?

PARTIE III : LES DEFIS, LES CONTRAINTES A LA MISE EN ŒUVRE DE LA RSS DANS LA REGION

- a. Quels sont les défis, les contraintes et les limites de la mise en oeuvre de la RSS ?
- b. Comment ces défis, contraintes et limites peuvent-ils compromettre la réussite de la RSS ?
- c. Quels sont les contraintes et obstacles à la participation des communautés locales, des organisations de la société civile au processus de la RSS au Mali ?
- d. Sachant que votre région partage des frontières avec des pays voisins, comment la sécurité transfrontalière est-elle prise en compte dans la région ?
- e. Quelle peut être l'influence des pays voisins et ceux du Sahel sur le processus de la RSS au Mali en général et dans votre région en particulier ?
- f. Comment les communautés transfrontalières peuvent-elles participer à la mise en œuvre de la RSS ?

PARTIE IV : PRISE EN COMPTE DES GROUPES VULNERABLES, DE LA DIMENSION GENRE/EQUITE DANS LE PROCESSUS DE MISE EN ŒUVRE DE LA RSS

- 4.1** Comment les aspects sexo-spécifiques, aussi bien au niveau des organisations féminines qu'à celui des groupes vulnérables et/ou marginalisés (jeunes, déplacés/réfugiés, personnes vivant avec un handicap, etc.) sont-ils pris en charge dans la réforme du secteur de la sécurité RSS (gouvernance de la sécurité, réforme du système judiciaire et pénitencier) ?
- 4.2** Comment les femmes et les jeunes participent-ils à la mise en œuvre de la RSS au niveau régional/local/communal et communal ?

PARTIE V : LES BONNES PRATIQUES QUI FAVORISENT UNE PLUS GRANDE APPROPRIATION DE LA RSS AUX DIFFERENTS ECHELONS TERRITORIAUX

- 5.1** Dans le cadre du processus de la RSS, savez-vous des actions qui ont été réalisées pour une meilleure appropriation par tous les acteurs et groupes d'acteurs concernés au niveau régional et communal ?
- 5.2** Si oui, pouvez-vous nous décrire deux actions pertinentes ?
- 5.3** Selon vous, qu'est ce qui peut être fait pour favoriser une plus grande appropriation de la RSS aux niveaux régional/local/communal ?
- 5.4** Pouvez-vous nous citer des cas où les communautés ou les OSC ont agi pour assurer leur sécurité et qui méritent d'être valorisés pour une meilleure appropriation du processus de la RSS ?

PARTIE VI : RECOMMANDATIONS POUR UNE PLUS GRANDE APPROPRIATION ET UNE IMPLICATION DE LA SOCIETE CIVILE ET DES COMMUNAUTES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA RSS

- 6.1** Quelles recommandations faites-vous pour une meilleure déconcentration du processus de la RSS au Mali
- 6.2** Quelles recommandations faites-vous pour une plus grande implication des communautés et des organisations de la société civile dans le processus de la RSS ?
- 6.3** Quelles recommandations faites-vous pour une plus grande prise en charge des besoins sécuritaires exprimés par les organisations de la société civile et les communautés par le processus de la RSS ?
- 6.4** Quelles recommandations faites-vous pour améliorer l'appropriation et la participation active des communautés et des organisations de la société civile à la RSS ?
- 6.5** Quelles recommandations faites-vous pour que les Comités Consultatifs de Sécurité puissent être opérationnels à tous les niveaux ?

A propos de l'étude :

L'implication des acteurs sociopolitiques maliens dans le processus de la réforme du secteur de la sécurité (RSS) est diversement appréciée par l'Etat et la société civile. Pour le premier, le processus a été inclusif, pour la seconde, elle en a été juste informée.

De toute évidence, le contrôle démocratique du secteur de la sécurité reste un défi, d'autant plus que la méfiance entre les forces de défense et de sécurité et la population est profonde.

Partant de ce constat, la Friedrich-Ebert-Stiftung a initié un projet triennal intitulé « Sécurité pour tous » co-financé par l'Union européenne. Ce projet vise à contribuer à la mise en place d'actions et d'institutions garantissant que la mission de sécurité soit plus responsable, plus adaptée et plus équitable face aux besoins de sécurité de la population. La participation de la société civile aux processus de gouvernance et de réforme du secteur de la sécurité sera renforcée au Mali, au Nigéria, au Cameroun et dans l'espace élargi de la CEDEAO.

M. Ousmane KORNIO

Expert en Prévention Gestion des Conflits et en Sécurité

M. Amadou CISSE

Consultant Associé et Expert en Développement



Co financé par
l'Union européenne